

PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

2007-2012 ■■■■■



LEADERSHIP

CONCERTATION

SOLIDARITÉ

AUTONOMIE

DÉVELOPPEMENT

www.creslsj.ca



SOLIDARITÉ

CONCERTATION

LEADERSHIP

DÉVELOPPEMENT

AUTONOMIE

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT 3

PRÉSENTATION 4

La continuité dans l'action 4

Le défi régional : inverser la tendance
à la décroissance démographique 4

L'enjeu territorial 5

L'enjeu économique 5

L'enjeu social 6

CHAPITRE 1

UN PORTRAIT SOMMAIRE DE LA DÉMOGRAPHIE AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 6

Une population vieillissante et en déclin 7

La migration, avant tout une affaire de jeunes 8

Une crise appréhendée 8

CHAPITRE 2

UNE RÉGION EN MOUVEMENT 9

La Stratégie de développement économique
des régions ressources 10

Le Rendez-vous national des régions 10

La Loi 34 11

Les fusions municipales 11

La Commission d'étude sur la maximisation
des retombées économiques de l'exploitation
des ressources naturelles dans les régions
ressources (COMAX) 11

La Commission d'étude sur la gestion
de la forêt publique québécoise 12

La régionalisation de l'action de l'État 12

L'Entente de principe d'ordre général–

L'Approche commune 14

CHAPITRE 3

LE PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT 15

3.1 LE PLAN D'ENSEMBLE 15

3.2 LES PLANS SECTORIELS 16

3.2.1 L'Agroalimentaire 16

3.2.2 Les Aînés 17

3.2.3 La Condition féminine 19

3.2.4 Le Développement social 20

3.2.5 L'Économie, l'Emploi et la Main-d'œuvre 21

3.2.6 L'Enseignement, la Formation
et la Recherche 23

3.2.7 L'Environnement
et le Développement durable 24

3.2.8 L'Immigration 26

3.2.9 La Jeunesse 27

3.2.10 Les Loisirs et les Sports 28

3.2.11 Les Ressources naturelles 29

3.2.12 La Santé 33

3.2.13 Le Tourisme 34

3.2.14 Les Transports 36

3.2.15 La Culture 38

CONCLUSION 40

ANNEXE 41

Liste des ententes spécifiques projetées 41



SERGE SIMARD
président

MOT DU PRÉSIDENT

La confection du Plan quinquennal de développement 2007–2012 du Saguenay–Lac-Saint-Jean est maintenant chose faite.

Au cours des derniers mois, nos partenaires locaux et régionaux, assistés par des collaborateurs provenant de divers ministères et organismes, ont travaillé avec rigueur et compétence afin d'élaborer cette vision de développement appelée, dès à présent, à servir d'outil de référence à nos réflexions et à nos actions. Je tiens à exprimer, à ces femmes et hommes de chez-nous, toute notre reconnaissance et notre gratitude pour cette contribution exemplaire et volontaire à la résolution d'une problématique majeure qui confronte le développement de notre région, la décroissance démographique. Je tiens à les assurer du support et de l'accompagnement de la Conférence régionale des élus (CRÉ) dans la poursuite de ce vaste chantier régional.

En effet, cette opération d'envergure ne fait que s'amorcer avec l'adoption de ce plan quinquennal. Nous sommes maintenant conviés à l'étape subséquente, et assurément déterminante, celle de l'élaboration des plans d'action qui viendront donner corps aux initiatives préconisées ici. L'ensemble de ces plans d'action deviendra LA stratégie régionale autour de laquelle nous devons décupler nos forces, marier nos expertises et concentrer nos ressources.

Au départ de ce processus, nous avons exprimé l'opinion que la décroissance démographique, et davantage le renversement de cette tendance, devenaient l'affaire de tous, que chacune et chacun d'entre nous y trouverait matière à s'investir. Ce plan le démontre éloquentement. C'est donc un appel à la solidarité, à la complicité et à la responsabilisation individuelle et collective que nous lançons aujourd'hui.

Le défi est de taille, les enjeux pour l'avenir le sont tout autant. Il nous faut en être conscients. Surtout, nous devons entretenir et nourrir quotidiennement, par nos paroles et par nos gestes, cette confiance inébranlable dans notre capacité collective à relever avec succès les devoirs et les obligations que conditionne ce chantier collectif. Dans l'intérêt de notre développement commun, je nous souhaite de persévérer dans cet esprit de concertation et de collaboration régionale.

Bonne lecture.

PRÉSENTATION



En décembre 2003, avec l'adoption de la Loi 34, le gouvernement du Québec confiait à la Conférence régionale des élus (CRÉ) la responsabilité d'établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce plan doit tenir compte **en priorité** de la participation des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes à la vie démocratique de la région. Dans cette optique, la CRÉ réaffirme son adhésion au principe introduit dans les ouvrages précédents de planification stratégique régionale, à savoir que l'égalité entre les femmes et les hommes demeure une condition essentielle et incontournable à l'atteinte d'un développement harmonieux au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Somme toute, le plan quinquennal de développement doit résulter d'une démarche réalisée par la région et conduire les intervenants du milieu au dégagement d'une vision commune du développement sur un horizon de cinq ans. Son élaboration doit amener l'ensemble des partenaires et acteurs des différents milieux concernés à s'associer pour travailler ensemble à l'élaboration d'un projet de développement durable du territoire. Il s'agit pour l'essentiel d'une réflexion globale couvrant l'ensemble des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale du développement. En fait, une approche fondée sur la concertation et la contribution de tous les partenaires intéressés au développement de la région.

Cet outil de planification introduit un diagnostic territorial faisant état des forces, des faiblesses et des potentiels de développement de la région et cerne les enjeux et les objectifs particuliers de développement. Il faudra voir dans cet ouvrage un cadre de référence à l'usage de nos décideurs, femmes et hommes, qui, au quotidien, ont la difficile mission de prévoir, de concevoir et d'orienter le développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

stratégique régionale, couvrant les périodes 1996–2001 et 2001–2006. Il ne saurait en être autrement puisque ces réflexions collectives, pour une bonne part, demeurent d'actualité et traduisent une vision de développement toujours en chantier. Aussi, la région s'étant dotée au cours des dernières années d'ouvrages de planification et de plans de mise en oeuvre couvrant la plupart des secteurs économiques dominants, le présent plan quinquennal vient donc en addition et en appui à ces visions sectorielles.

LE DÉFI RÉGIONAL : INVERSER LA TENDANCE À LA DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Nonobstant l'apport de la Conférence régionale des élus (CRÉ) à la concrétisation de ces approches sectorielles de développement, celle-ci ajoute, avec ce plan quinquennal, une dimension nouvelle en axant cette démarche de planification vers la lutte à la décroissance démographique. Ce phénomène, comme il est décrit à la section suivante, contribue à la complexification du développement de la région. Par son amplitude, par ses effets durables et persistants dans le temps, la décroissance démographique impose la révision de nos modèles de développement traditionnels et l'application de solutions novatrices. C'est ce que le Plan de développement actuel cherche à atteindre.

De fait, il serait vain et illusoire de concevoir et de planifier le développement de la région en occultant ce phénomène et en sous-estimant ses effets. Plus encore, la notion même du développement perdrait tout son sens si nous ne parvenons pas à endiguer la décroissance démographique, sinon la freiner et, idéalement, l'inverser. Dans ce contexte, la société régionale est conviée, ici, à un vaste chantier déterminant pour son avenir.

Ce défi régional devient ainsi un projet rassembleur qui découle d'une prise de conscience collective à l'égard de cette problématique majeure qu'est le déclin démographique qui, si elle n'est pas confrontée, risque d'handicaper sérieusement l'avenir de la région.

■ ■ ■ ■ LA CONTINUITÉ DANS L'ACTION

Le Plan quinquennal de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2007–2012 s'inscrit dans la continuité et en complémentarité des ouvrages précédents de planification

Aussi, force est d'admettre que ce défi imparable oblige à un engagement solidaire de tous les acteurs du développement qui, à des degrés divers et en temps opportun, devront apporter leur contribution à l'une ou à l'autre des solutions qui seront préconisées.

Bien sûr on ne pourra juguler ici, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, un problème qui affecte toute la société québécoise. Cependant, il est plausible que des solutions à notre mesure et à notre portée puissent être mises de l'avant afin d'en contrer certains effets pervers. Cela exigera un effort collectif de réflexion et une action concertée de tous les acteurs peu importe leur champ de compétence.

Certes inverser la tendance à la décroissance démographique demeure un chantier gigantesque et un pari audacieux. Bien qu'aucune garantie de succès ne puisse être assurée, il nous faut prendre conscience que l'inaction et l'attentisme confineront la région à un déclin social et économique inéluctable et dévastateur. Une seule option est envisageable, se retrousser les manches et affronter ce problème. La CRÉ a donc demandé à ses partenaires, regroupés au sein de ses quinze commissions sectorielles, d'identifier des actions, à court, à moyen et à long terme, qui permettront de lutter contre le phénomène de la décroissance démographique. L'ensemble des actions préconisées s'inscriront dans un plan de mise en œuvre qui impliquera la contribution et la collaboration de tous. Nous faisons ainsi le pari qu'une conjugaison astucieuse de l'ensemble des ressources et des moyens d'action des partenaires régionaux et gouvernementaux devrait permettre la mise en œuvre d'un plan d'attaque efficient.

La croissance démographique conditionne ainsi une série de mesures et d'actions qui doivent à la fois avoir des portées **territoriale**, **économique** et **sociale**. Voilà les trois enjeux et les thématiques qui leur sont associées sur lesquels la région devra concentrer ses efforts et orienter ses actions au cours des prochaines années. Ces enjeux ont le mérite d'interpeller dans l'action tous les agents de changement de la société régionale. Chacun devrait y trouver un défi à sa mesure et pouvoir y apporter sa contribution.

Le plan d'attaque, que nous proposons, s'ouvre ainsi sur trois fronts :

L'ENJEU TERRITORIAL ET SES THÉMATIQUES

Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le

Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une politique d'occupation du territoire.

Thématiques :

- la rétention et l'établissement des familles;
- l'atteinte d'un bilan migratoire positif;
- la mise à contribution des aînés;
- l'établissement et l'intégration de personnes immigrantes;
- le maintien, le développement et l'accessibilité aux services et leur adaptation au vieillissement de la population;
- la consolidation, l'amélioration et le développement des infrastructures locales et régionales;
- la décentralisation et la déconcentration des activités et des ressources gouvernementales;
- la pérennité des ressources naturelles et leur mise en valeur;
- la mise en valeur des potentiels de développement des territoires dans le respect du développement durable.

L'ENJEU ÉCONOMIQUE ET SES THÉMATIQUES ■ ■ ■ ■ ■

Accroître la richesse et l'emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l'économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement économique.

Thématiques :

- les créneaux d'excellence;
- les visions stratégiques sectorielles et leurs plans de mise en œuvre;
- les secteurs traditionnels de l'économie (1^{ère} transformation) et les filières industrielles de 2^e et 3^e transformation des ressources;
- l'énergie;
- les activités de recherche et développement et l'innovation dans les entreprises et les organisations;
- l'économie du savoir;
- l'économie sociale;
- les infrastructures et les services aux entreprises;
- la culture entrepreneuriale et la relève;
- le développement des compétences;
- le rôle de l'État;
- les outils financiers;
- la concertation et le rôle des acteurs;
- les relations de travail.

L'ENJEU SOCIAL ET SES THÉMATIQUES

Encourager l'implication citoyenne dans la vie démocratique par l'épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un « projet de société » mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d'équité, d'entraide, de solidarité et de partage.

Thématiques :

- contrer l'isolement, l'exclusion sociale, le désœuvrement, la pauvreté, la violence et la criminalité;
- encourager la persévérance scolaire;
- promouvoir le développement d'une politique familiale en région;
- assurer une représentation équitable / hommes / femmes / jeunes / aînés dans les lieux décisionnels;
- associer plus étroitement les réseaux communautaires et la société civile aux pouvoirs décisionnels;
- développer des relations harmonieuses entre les collectivités, la communauté autochtone et les personnes immigrantes.

CHAPITRE 1

UN PORTRAIT SOMMAIRE DE LA DÉMOGRAPHIE AU SAGUENAY–LAC-SAINST-JEAN

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean enregistre depuis la fin des années '90 un déclin constant de sa population. Cette chute, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2026, fera passer la taille de la population à un peu plus de 250 000 individus en 2026, soit une diminution de plus de 33 000 personnes sur une période de vingt-cinq ans (2001–2026).

Ce phénomène réducteur a et aura des répercussions importantes sur tous les aspects de la société régionale.

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean devrait donc connaître une baisse importante de sa population d'ici 2026. Ce scénario, s'il devait se matérialiser, aura des conséquences sociales et économiques importantes et cela d'autant plus que la perte atteindra en très grande partie les strates les plus jeunes et les plus scolarisées, donc minant entre autres les capacités de résilience de la société.

Quelques causes du déclin démographique

- Un faible taux de natalité. L'indice synthétique de fécondité* au Saguenay–Lac-Saint-Jean se situait, en 2005, à 1,57 par rapport au seuil de remplacement des générations qui s'établit à 2,1. L'accroissement naturel deviendra négatif entre 2006 et 2011, le nombre de décès dépassant alors le nombre de naissances;

- Un exode de la population notamment chez les jeunes diplômés, particulièrement les jeunes femmes, et chez les aînés (solde migratoire interrégional négatif à –1,969 en 2004–2005, dont 1,289 dans le groupe d'âge des 15-29 ans);
- Un ralentissement économique important qui engendre de nombreuses pertes d'emplois et qui force nos travailleurs à quitter la région à la recherche d'un emploi (l'année 2005 s'est soldée par la perte de 1 500 emplois par rapport à l'année précédente);
- Un sentiment de morosité et de défaitisme qui nuit au pouvoir attractif de la région.

* Nombre d'enfants par femme en âge de procréer.

Les effets de cette décroissance, amorcée au milieu des années '90, se font déjà sentir avec plus ou moins d'acuité selon les dynamiques propres à chacune des zones de peuplement de la région. Cependant, un fait demeure indéniable à savoir que les effets d'un recul de cette ampleur d'ici les vingt prochaines années se répercuteront à la grandeur du territoire. Nul ne sera à l'abri.

À l'évidence, la problématique démographique constitue à l'heure présente le plus grand défi auquel se voit confronté le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR TERRITOIRE DE MRC ET VILLE DE SAGUENAY 2001 – 2026

Territoires (MRC/Ville)	Population 2001	Population 2026 (estimée)	Variation 2001-2026
Lac-Saint-Jean Est	52 824	47 532	-5,292 (-10,02%)
Domaine-du-Roy	33 506	30 543	-2,963 (-8,84%)
Maria-Chapdelaine	27 459	23 826	-3,633 (-13,23%)
Fjord-du-Saguenay	20 041	17 884	-2,157 (-10,76%)
Saguenay	149 862	130 776	-19,086 (-12,73%)
TOTAL	283 693	250 561	-33,132 (-11,68%)

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GROUPES D'ÂGE 2001 ET 2026

Groupes d'âge	Population 2001	%	Population 2026 (estimée)	%	Variation 2001-2026
0-14	49 079	17,0	31 452	12,5	-17 627
15-29	58 178	20,0	33 554	13,5	-24 624
30-44	65 642	23,0	43 104	17,0	-22 538
45-59	62 306	22,0	45 893	18,0	-16 413
60 et +	48 488	17,0	96 558	38,0	+48 070
TOTAL	283 693	100,00	250 561	100,00	-33 132

UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET EN DÉCLIN

La tendance au vieillissement de la population, notée au plan quinquennal précédent, s'accroîtra au cours de la période 2006–2011. Ainsi, la taille de la population âgée de 65 ans et + poursuivra sa croissance pour atteindre, en fin de période, les 46 422 individus, soit une hausse de 14,0% en cinq ans.

Sur une même lancée, le nombre de personnes âgées entre 50 et 64 ans progressera de 8,067 individus pour atteindre 68 132, en hausse de 13,4% par rapport à 2006. En résumé, les personnes de 50 ans et + formeront, en 2011, au-delà de 42,5% de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec au total 114 554 répondants alors qu'en 2006, ils ne représentaient que 36,4% de cette même population.

À contrario, entre 2006 et 2011, les strates 0-14 ans, 15-29 ans et 30-49 ans afficheront des reculs respectifs de 11,0% (-4 609 individus), de 9,8% (-5 335 individus) et de 12,5% (-9 777 individus). Somme toute, les moins de 50 ans totaliseront, en 2011, 154 672 individus. Leur poids relatif dans l'ensemble de la population régionale fléchissant de plus d'un pour cent par année au cours de la période visée.

■ ■ ■ ■ ■ LA MIGRATION, AVANT TOUT UNE AFFAIRE DE JEUNES

Selon l'Institut de la statistique du Québec, ce sont des soldes migratoires internes déficitaires qui sont le plus souvent au cœur de cette évolution démographique défavorable. En l'absence de migration, la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'accroîtrait entre 2001 et 2026.

Toujours selon l'organisme gouvernemental, le Saguenay–Lac-Saint-Jean a enregistré, durant l'année 2004–2005, un solde migratoire négatif de 1 969. Ce sont les tranches d'âges 15-29 ans qui génèrent en grande partie ce solde migratoire dans une proportion de 65% (1 289 départs). Les trois principales destinations des migrants sont dans l'ordre, la Capitale nationale, Montréal et la Montérégie.

Globalement, au cours de la période 1999–2004, la région a perdu 13 779 habitants par la migration interrégionale.

UNE CRISE APPRÉHENDÉE ■ ■ ■ ■ ■

À l'évidence, si la région ne parvient pas à endiguer le phénomène du déclin démographique et à conjuguer habilement avec ses effets, il y a fort à parier qu'en 2026 elle sera confrontée à une crise existentielle majeure. La taille de la population pourrait à ce moment se situer sous le seuil des 250 000 habitants et compter plus du tiers dans la tranche des 60 ans et plus.

Ce déclin démographique et ses causes, que sont notamment la faiblesse du taux de fécondité, la morbidité et la migration, posent à l'évidence un défi collectif aux multiples facettes.

Ses impacts se répercutent à des degrés variables, dans l'amplitude et dans le temps, sur l'ensemble des dynamiques spatiales et socio-économiques de la région.

Notons à cet égard **quelques impacts parmi les plus apparents** :

- Délocalisation de populations en réaction aux réductions et pertes de services (scolaires, de santé, de subsistance, commerciaux et autres);
- Effritement du bassin de main-d'œuvre et difficultés croissantes de recrutement de personnel qualifié pour les entreprises;
- Fléchissement du pouvoir attractif de la région et climat de morosité;

- Problématique du maintien et du financement d'infrastructures et de services publics conçus à l'origine pour desservir un plus vaste bassin d'utilisateurs (municipaux, éducationnels, touristiques, culturels, sportifs, de santé et autres);
- Pressions croissantes sur les services de santé et les services sociaux;
- Décroissance de l'activité commerciale, modifications des habitudes de consommation, affaiblissement du marché immobilier, réduction de l'offre et de la diversité des services tertiaires;
- Fuite de l'épargne.

Assurément, comme le démontrent les conséquences énoncées ci-devant, le déclin démographique constitue la plus grande menace à laquelle la société régionale se trouve confrontée. Sans minimiser pour autant d'autres menaces d'importance qui, au demeurant, se conjuguent à la problématique démographique, cette dernière oblige à une action rigoureuse.

Aussi, afin de se convaincre de l'urgence d'agir dès maintenant, interrogeons-nous. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean disposera-t-il encore dans vingt ans des ressources humaines, jeunes et instruites, en nombre suffisant et des ressources financières essentielles au maintien de ses acquis économiques et sociaux ? Pourra-t-il assurer la poursuite de son développement ou devra-t-il se satisfaire d'une gestion au quotidien de la décroissance ?

Les tendances observées fournissent à cet égard une réponse sans équivoque. Le spectre du déclin se matérialise graduellement. Alors, nous n'avons d'autre option que celle de se colleter, dès maintenant, à la décroissance démographique.

.....
¹ Source : Institut de la statistique du Québec. Si la tendance se maintient... Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051. Québec. Novembre 2004. p.16



UNE RÉGION EN MOUVEMENT

Ce plan quinquennal de développement s'ouvre sur cet énoncé sommaire, certainement incomplet, de quelques faits et gestes qui, depuis 2002, nous sont apparus déterminants et significatifs de l'évolution de la région.

Ces faits et gestes sont observés à la lumière des revendications historiques que poursuit inlassablement le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Un tel énoncé ne peut prétendre refléter et interpréter avec exhaustivité et justesse des faits et des gestes qui, au demeurant, deviennent autant de témoins utiles à la compréhension des mécanismes qui agissent et interagissent sur le développement de la région. Tout au plus vise-t-il à susciter une prise de conscience et à provoquer les débats d'idées et d'opinions qui, dans le contexte d'un exercice de planification, sont des préludes nécessaires et incontournables.

Ainsi, force est de constater que les toutes dernières années auront certes été un terrain fertile aux débats et aux confrontations d'opinions sur le champ du développement régional.

Bien que la marche des régions ressources pour l'obtention de pouvoirs et de moyens financiers accrus se soit accentuée, en contrepoids à l'affaiblissement général de leur économie et à leur appauvrissement social et culturel, rares auront été somme toute les gains enregistrés à ce chapitre.

Entre autres, confrontées à la décroissance et au vieillissement accéléré de leur population, à l'éffritement de leur poids politique, aux effets de la mondialisation et du redéploiement planétaire des activités industrielles de base, à l'épineuse question d'assurer la pérennité de leurs ressources naturelles, aux visées centralisatrices toujours omniprésentes des grands commis de l'État, ces régions seront les laisser-pour-compte de la prospérité économique soutenue que connaissent les grandes régions centrales du Québec. La tension se fait vive entre le Québec des régions et le Québec central d'où la nécessité pressante d'un

nouveau pacte social qui placera l'occupation dynamique du territoire au coeur des valeurs de la société québécoise.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean n'aura pas échappé aux revers de fortune mais elle aura tout de même enregistré pendant cette période de belles avancées. Notons la mise en opération de l'usine Alcan à Alma, le lancement des travaux de la centrale d'Hydro-Québec sur la rivière Péribonka, l'entente intergouvernementale sur la route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides, l'inauguration du Centre des technologies de l'aluminium, des progrès exceptionnels en persévérance scolaire, des outils de planification dynamiques dans les domaines de l'aluminium, du bois, des minéraux industriels, de la recherche-développement, de l'immigration, du tourisme, de la culture, des indicateurs de développement durable et des investissements majeurs notamment dans les infrastructures en santé et en éducation.

Cependant, ceci ne sera pas suffisant pour endiguer l'érosion de l'emploi industriel et pour colmater les brèches béantes laissées notamment par la fermeture de l'usine d'Abitibi-Consolidated à La Baie, le démantèlement des salles de cuves Söderberg, l'avenir incertain et préoccupant des usines Kénogami et Vaudreuil, la fermeture de l'usine Agropur, les impacts catastrophiques de la crise du bois d'œuvre, amplifiés par une réduction drastique de la possibilité forestière et l'emprise croissante des grandes surfaces sur le commerce local.

Certes, les problèmes structurels et leurs effets, qui ébranlent tour à tour nos certitudes économiques et sociales, ne se résoudront pas en un tour de main, ni rapidement, mais déjà pointent à l'horizon certains signes qui ne peuvent tromper sur un renouement avec la prospérité.

Voici, en énumération, quelques faits qui ont influencé grandement le portrait social et économique de la région entre 2001 et 2006. Nous avons retenu ces éléments parmi tant d'autres en raison notamment de leurs impacts significatifs et durables.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES ■■■■■

La Stratégie de développement économique des régions ressources et la Société de diversification économique des régions (SDÉR) auront été profitables à la croissance et à la diversification de l'économie des régions ressources. Il est dès lors aisé de reconnaître et d'apprécier l'effet de levier important, voire exceptionnel, que le financement public aura appliqué au niveau des investissements en provenance des milieux régionaux.

Ces investissements, qui se chiffrent à plusieurs dizaines de millions de dollars, auront permis notamment d'alimenter l'économie locale, de générer des activités intensives de recherche et développement, de sauvegarder et de créer plusieurs emplois.

L'impact de telles mesures s'est imprimé à demeure et avec force notamment par la création de nouvelles entreprises, la mise au point et le développement de produits, l'innovation industrielle et l'émergence de nombreuses initiatives entrepreneuriales et ce, dans des sphères diversifiées de l'activité économique.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, cette stratégie aura permis d'appuyer des initiatives entrepreneuriales de première importance, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire (recherche et développement, expérimentation, diversification des productions locales), de la forêt (2^e et 3^e transformation du bois) et de l'aluminium.

Globalement, au cours de la période 2000–2003, la région aura enregistré, au terme des montants versés dans le cadre de cette stratégie, une somme supérieure à 51,8 M\$ pour des projets totalisant plus de 87,1 M\$. Ces investissements auront contribué au maintien et à la création de 8 362 emplois.

² Évaluation de la Stratégie de Développement économique des Régions ressources. Appréciation des résultats pour la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ministère du Développement économique et des Régions (MDER). Mars 2005.

LE RENDEZ-VOUS NATIONAL DES RÉGIONS ■■■■■

En novembre 2002, le Québec conviait ses régions à débattre de leur avenir et à redéfinir une relation nouvelle avec l'État.

Au préalable à ce Rendez-vous national des régions, chaque région s'était astreinte à l'élaboration d'un plan de travail identifiant quelques grands projets de développement afin de relancer leur économie vacillante.

L'un des principaux acquis demeure sans conteste la signature des projets ACCORD qui a mené chaque région à définir ses créneaux d'excellence. Sans surprise, le Saguenay–Lac-Saint-Jean a ciblé les créneaux de la transformation de l'aluminium et celui des produits à valeur ajoutée de deuxième et troisième transformation du bois des essences de la forêt boréale comme pièces maîtresses de cette architecture.

À ceci, viennent se greffer deux créneaux qualifiés d'émergents, la valorisation des innovations génomiques et biomédicales et le tourisme d'aventure / écotourisme. Finalement, deux secteurs de préoccupations demeurent en évaluation, l'agriculture nordique et les minéraux industriels.

Ces outils de planification deviennent ainsi des éléments de toute première importance en appui aux objectifs de reconversion et de redynamisation de l'économie régionale.

Un autre élément notoire, lors du Rendez-vous national des régions, la demande pressante du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour que soit constitué un fonds privé, à but lucratif, spécialisé dans le démarrage et la croissance d'entreprises structurantes qui aurait mis à contribution, à parts égales, les gouvernements supérieurs et le milieu régional. Au lendemain de cet événement, des discussions ont été lancées afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité d'une telle initiative. Là encore, le changement de gouvernement est venu enrayer le cours des choses.

Finalement, en réponse aux besoins de financement exprimés par les régions, l'actuel gouvernement a opté pour le programme FIER qui se décline en deux volets, le FIER-Région et le FIER-Soutien.

LA LOI 34

Élément significatif en 2003, l'arrivée au pouvoir, à Québec, du Parti Libéral, qui se dit porteur d'une toute nouvelle philosophie de l'action gouvernementale dans les régions. De prime abord, une révision imposée des structures d'intervention notamment celles du CRCD et des CLD avec, comme toile de fond, la prise en charge par les élus municipaux d'un plus grand contrôle sur la destinée de ces organisations, le tout s'accompagnant d'une réduction du rôle et de la place de la société civile, ce qui a conduit à la remise en cause des habitudes de concertation ancrées de longue date en région.

Durant cette période de flottement, où se sont affrontées deux approches résolument opposées, la Conférence régionale des élus aura peiné à faire l'unanimité en région et à imposer son leadership sur l'échiquier régional.

Cet objectif louable n'est toujours pas atteint alors que la région attend avec impatience l'avènement d'un leadership inspirant et sécurisant. Voilà un autre défi que le Saguenay-Lac-Saint-Jean devra relever à court terme, défi qui ne pourra occulter l'obligation de rétablir le dialogue avec l'ensemble de la communauté et ses représentants, de leur offrir un espace adéquat dans la gestion au quotidien des affaires régionales, le tout en développant des mécanismes efficaces pour une représentation équitable des femmes, des jeunes, des aînés et des personnes immigrantes. Là se trouve sans doute la voie vers un leadership affirmé.

Au motif de ce brassage structurel, un engagement politique militant pour une plus grande responsabilisation des élus locaux eu égard au développement des régions et cela notamment par le biais d'un programme annoncé de décentralisation des pouvoirs et des responsabilités gouvernementales qui, au demeurant, tarde à se matérialiser. Au-delà du discours, force est de reconnaître que les résultats probants à ce chapitre se font toujours attendre, alors que d'aucuns craignent un pelletage de responsabilités non-signifiantes et un ajout au fardeau financier des pouvoirs locaux à l'enseigne des capacités financières réduites du gouvernement du Québec.

Les attentes régionales sont grandes sur la voie de la décentralisation et elles ont été clairement et maintes fois affirmées.

À l'évidence, le gouvernement devra livrer la marchandise promise à défaut de quoi le risque est grand d'une remise en question de la pertinence et de l'utilité d'un tel bouleversement des structures.

LES FUSIONS MUNICIPALES

La création de la ville de Saguenay aura définitivement contribué à modifier l'équilibre politique entre les deux constituantes historiques de la région. L'apparition d'un pôle de développement de cette envergure au Saguenay, son poids démographique et ses capacités d'action renforcées ont manifestement bouleversé l'ordre des choses, soulevé des inquiétudes et provoqué des tensions politiques et des oppositions de vues qui ont culminé dans l'arène de certaines organisations régionales et, au premier chef, à la table du CRCD. Plusieurs y ont vu renaître le spectre annonciateur d'une scission profonde et durable de la région avec son corollaire, la réminiscence de l'esprit sectaire qui a toujours alimenté notre imaginaire collectif.

Fort heureusement, ces craintes légitimes ne se sont pas matérialisées et la reprise d'un dialogue prudent aura permis à chacun de retrouver ses marques, de jeter les bases d'un nouveau rapport de force et de reconnaître dans l'unité régionale l'ultime moyen de faire face aux aléas économiques qui ont frappé durement l'économie régionale durant cette période mouvementée. Ce modus vivendi demeure cependant fragile et peut s'effriter rapidement si l'on ne parvient pas à cultiver les vertus de la concertation, à semer l'esprit de collaboration et à développer des partenariats politiques constructifs et respectueux entre le Saguenay et le Lac Saint-Jean.

Cet arrimage définitif s'inscrit, pour notre région, comme un enjeu déterminant et imparable pour les prochaines années.

LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES RÉGIONS RESSOURCES (COMAX)

Cette commission itinérante découlait de la volonté manifestée par les régions ressources au Rendez-vous national des régions de l'automne 2002, d'obtenir davantage de retombées économiques de l'exploitation de leurs ressources naturelles.

Plusieurs organisations de la région ont ainsi défilé devant les commissaires pour traduire un message unique : un accroissement des retombées économiques régionales découlant de la gestion et de l'exploitation des ressources, notamment par la régionalisation (décentralisation / déconcentration) et par un plus grand retour des redevances tirées de leur exploitation.

Pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean qui fournit, bon an mal an, près de 50% de toutes les redevances perçues au Québec et qui, en retour, n'accueille qu'un maigre 4,8% des emplois publics liés à la gestion des ressources naturelles, il s'agit d'un enjeu de taille.

La prise de conscience d'un déséquilibre aussi marqué aura nourri les ambitions de la région qui, s'appuyant sur certaines des recommandations de la commission, réclamera rien de moins que le transfert en région de 600 emplois publics et une hausse des redevances (+ 6 M \$/année) pour alimenter un fonds régional de développement et de diversification. Avec le changement de garde à Québec, au printemps 2003, les recommandations de la COMAX sont demeurées lettre morte. Cependant, les élus de la région n'ont pas pour autant baissé la garde alors que ces revendications seront constamment ramenées à l'agenda des discussions entre l'État et la région.

LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

En décembre 2004, la Commission Coulombe déposait une série de recommandations dont celle d'imposer une réduction importante de la possibilité forestière d'ici à la réévaluation du calcul de la possibilité forestière prévue en 2008. Dès le printemps 2005, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune décrétait, pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, une réduction de 20 % de la possibilité forestière.

Les intervenants forestiers de la région ont estimé qu'une telle mesure se solderait par un fléchissement de l'activité économique dans la région de l'ordre de 80 à 100 M\$ par année et entraînerait des centaines de mises à pied. Pour faire contrepoids aux effets appréhendés, le milieu régional déposait, en avril, une première série de mesures d'atténuation qui devaient permettre de compenser la perte de volume (-20%) et ce, jusqu'à la réévaluation du calcul de la possibilité. Parmi ces mesures, notons l'extension de la limite nordique et la remise en production des landes forestières.

En juin, la région revenait à la charge avec le dépôt d'un plan d'action identifiant tout un éventail de mesures et de projets de développement touchant l'ensemble des secteurs d'activité et qui visait notamment à contrer la baisse de l'activité économique anticipée.

Les réponses gouvernementales, communiquées en octobre 2005, tant en ce qui concerne le premier train de mesures d'avril que la plan d'action qui a suivi, ont été froidement accueillies dans la région puisqu'elles ne satisfont que très partiellement les attentes exprimées. L'inquiétude des milieux économiques en région demeure et les intervenants de l'industrie forestière retiennent leur souffle et ils appréhendent avec une crainte certaine les effets concrets d'une décision qui, pour l'heure, ont été retardés par la récolte du bois brûlé à l'été 2005.

Tous conviennent cependant, que dès le printemps 2006, la région sera frappée de plein fouet et que l'industrie régionale sera lourdement affectée par cette réduction de la possibilité forestière.

LA RÉGIONALISATION DE L'ACTION DE L'ÉTAT ■ ■ ■ ■ ■

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean aura de nouveau ramené à l'avant-scène l'épineuse question de la régionalisation de l'action de l'État. Motivée en cela par l'arrivée au pouvoir à Québec d'un nouveau gouvernement qui aura inscrit à son agenda politique des engagements fermes en cette matière, engagements qui le conduiront, à la fin 2004, à la signature d'un protocole avec les unions municipales. La Conférence régionale des élus multipliera au cours des mois les interventions pour le rappeler constamment à ses devoirs.

DÉCENTRALISATION

L'action de la CRÉ s'est inscrite dans le sillon des revendications traditionnelles de la région en reprenant à son compte et en accentuant les pressions pour une plus grande décentralisation des responsabilités gouvernementales vers les instances locales et régionales. Elle a donc pris très au sérieux l'engagement annoncé, et répété à maintes reprises, du gouvernement du Québec en faveur d'un vaste mouvement de décentralisation au profit des régions.

La Conférence régionale a incidemment mis en place, en 2004, un comité de décentralisation à qui elle confiait le mandat d'élaborer une proposition concertée sur les pouvoirs, les responsabilités et les moyens que la région souhaite obtenir et qu'elle estime être en mesure d'assumer pleinement et efficacement.

À cet égard, l'un des faits marquants de la dernière année demeure sans nul doute la proposition d'un modèle régional inédit de gestion de la ressource forestière présentée lors des audiences de la Commission Coulombe. Cette proposition s'est démarquée par son caractère novateur, dynamique et rassembleur.

L'instance régionale a voulu ainsi réaffirmer avec force et conviction que la décentralisation demeure un passage obligé pour un développement local et régional harmonieux et soutenu.

En cours d'exercice, l'ensemble du milieu municipal de la région a été invité à souscrire aux objectifs et aux visées audacieuses exprimées par le comité de décentralisation. Fort de cet appui unanime et engageant, le groupe de réflexion s'apprête à proposer dans les prochains mois une stratégie d'action cohérente afin d'appuyer et de démontrer aux autorités gouvernementales l'à-propos des revendications régionales et notre capacité collective à assumer une plus grande emprise sur nos leviers de développement.

L'un des faits d'arme marquants du comité demeure sans nul doute la consultation populaire en novembre 2005 au cours de laquelle la population régionale, dans une proportion de plus de 92,5 %, donnait mandat à ses élus de conclure avec l'État québécois une entente sur la gestion des ressources naturelles. À l'heure où ces lignes sont écrites, des démarches sont entreprises par la région afin d'amorcer les pourparlers avec l'État. Cette négociation devrait monopoliser une bonne part des énergies pour les prochaines années.



DÉCONCENTRATION ADMINISTRATIVE

L'annonce de l'implantation, à Roberval, des services gouvernementaux du Forestier en chef est, sans contredit, un gain pour la région. Au-delà du symbole, il faut percevoir, au travers de cet exercice de déconcentration administrative, la reconnaissance par l'État de la faisabilité d'implanter dans les régions ressources des activités gouvernementales d'importance.

Ceci vient également affirmer la place dominante du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans l'économie forestière du Québec. Ce précédent ne peut qu'encourager les régionaux à poursuivre et à intensifier leurs actions en appui à une plus vaste déconcentration administrative et pour une décentralisation effective des responsabilités gouvernementales.

Pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la voie privilégiée à emprunter passe prioritairement par un contrôle plus effectif de la gestion de ses ressources naturelles et, au premier chef, la ressource forestière.

EFFECTIF DE LA FONCTION PUBLIQUE

Selon les données de l'étude publiée en 2007 par le Conseil du trésor (L'effectif de la fonction publique 2005, Sous-secrétariat aux ressources humaines et aux relations de travail), entre 2001 et 2006, l'effectif de la fonction publique québécoise (régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire) au Saguenay–Lac-Saint-Jean aura été quasi stationnaire avec un faible repli de 1 579 à 1 537.

L'effectif régulier se chiffrait à 1 192 employés, en 2006, soit le même niveau qu'en 2001. Pour sa part, l'effectif occasionnel aura connu une diminution alors que l'on dénombrait, en 2001, 370 employés occasionnels en comparaison de 328, en 2006.

Concrètement, le ratio des emplois publics réguliers au Saguenay–Lac-Saint-Jean, comparativement à l'ensemble de la fonction publique québécoise s'établissait, à la fin de 2006, à 2,2 %. Ce chiffre est révélateur d'un certain déséquilibre alors que la région accuse un poids démographique de 3,6 %.

Ainsi, sur la base de son seul poids démographique, le Saguenay–Lac-Saint-Jean aurait été en droit d'accueillir, en 2006, un effectif régulier avoisinant les 1 963 fonctionnaires, soit une addition de près de 800 employés. Un argument additionnel qui vient en appui aux revendications régionales en faveur d'un effort accru de déconcentration administrative de l'appareil administratif du gouvernement québécois au profit du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'ADAPTATION DES PROGRAMMES

Finalement, en regard de l'adaptation aux réalités régionales de ses politiques et programmes, dans la foulée du Forum des générations, le gouvernement lançait une invitation aux régions à lui soumettre des propositions en vue de simplifier les procédures administratives et d'éliminer les irritants.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean a ainsi soumis bon nombre de recommandations en ce sens. Ce processus de longue haleine a déjà conduit à certains réajustements, quoique peu significatifs pour l'heure. À l'évidence, un effort plus soutenu et, surtout, une direction politique plus ferme devront être imprimés à ce mouvement afin que des changements notables interviennent à ce titre. La Table Québec/Régions (TQR) demeure le canal privilégié par le gouvernement pour le suivi de cet engagement.

L'ENTENTE DE PRINCIPE D'ORDRE GÉNÉRAL—L'APPROCHE COMMUNE ■■■■■

Le 31 mars 2004 marquera une date importante dans nos relations avec la communauté autochtone de Mashteuiatsh. En effet, la signature de l'Entente de principe d'ordre général entre les gouvernements fédéral et provincial et certaines communautés innues, dont celle de Mashteuiatsh, annonce de profonds changements à l'échelle régionale découlant d'une redéfinition de nos rapports historiques.

Cette entente, qui ouvre la voie à la conclusion d'un traité entre nations, délimite les contours de ce nouveau partenariat qui, à terme, modifiera substantiellement la cohabitation sur le territoire. La légitimité reconnue d'un gouvernement innu, les pouvoirs et les responsabilités qui incomberont à cette instance politique formalisée, la reconfiguration de l'occupation commune du territoire, le rôle spécifique reconnu à la nation autochtone dans la gestion des ressources ainsi que la reconnaissance du titre aborigène et de droits ancestraux, obligeront à une vision renouvelée et à une responsabilité partagée dans la conduite des affaires régionales.

Bien que la négociation actuelle soulève de vives inquiétudes dans certains milieux en raison de la méconnaissance de ses enjeux réels et de leur portée, il demeure que la signature d'un éventuel traité devra être perçue avec objectivité, alors que seront balisés les droits et les obligations respectifs, condition première à l'établissement de rapports harmonieux entre nations et au développement de partenariats d'affaires avec la communauté Innue de Mashteuiatsh qui se verra ainsi pourvue de moyens d'action plus percutants.

À cet égard, nous pouvons miser sur les relations cordiales et respectueuses établies de longue date entre nos communautés respectives pour convenir d'une adaptation facilitée au contexte nouveau qui émergera de cette négociation de nation à nation.

LE PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT

Nous abordons avec ce chapitre la conclusion d'une démarche amorcée au printemps 2006 qui aura mis à contribution les connaissances et les expertises de nos partenaires régionaux. Les contenus qui découlent de cet exercice de mobilisation constituent la trame de fond sur laquelle s'articuleront au cours des cinq prochaines années un nombre impressionnant d'initiatives couvrant l'ensemble de nos champs de préoccupation.

Il faudra y voir la phase initiale d'un plan global, d'une vision actualisée et d'une projection vers l'avenir qui sera complétée, dans un deuxième temps, par l'ajout de plans de mise en œuvre qui à leur tour exigeront un effort additionnel et une conjugaison de ressources appropriées à sa réalisation.

Le Plan quinquennal de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2007–2012 devient donc un élément supplémentaire à la panoplie d'ouvrages similaires confectionnés ces dernières années.

3.1 LE PLAN D'ENSEMBLE

En introduction au présent plan quinquennal, nous rappelions, à juste titre, que celui-ci s'inscrit en complément des plans de mise en œuvre déjà formalisés dans un bon nombre de secteurs d'activité dominants de la région. De fait, ces divers ouvrages stratégiques, quoique non inclus au présent document, en sont partie intégrante, le tout s'inscrivant dans une vision d'ensemble et globalisante du développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Cependant, il nous apparaît important d'insister, notamment, sur la démarche introduite en 2002 avec le projet ACCORD. Initiative gouvernementale qui a mené la région à cerner ses créneaux de développement et à greffer à ces derniers des plans de mise en œuvre spécifiques dont certains sont, à l'heure présente, en cours de réalisation. Il s'agit, à n'en pas douter, d'une pièce maîtresse de l'architecture régionale puisque s'affardant au développement des secteurs-clés de

l'économie régionale. Cette stratégie, s'articulant autour des créneaux d'excellence du Saguenay–Lac-Saint-Jean, devient ainsi un élément structurant au plan économique et trace la voie aux actions à entreprendre pour générer la richesse et la croissance.

Les créneaux d'excellence du Saguenay–Lac-Saint-Jean

- la transformation de l'aluminium;
- les produits à valeur ajoutée de deuxième et troisième transformation du bois des essences de la forêt boréale;
- la valorisation des innovations génomiques et biomédicales;
- le tourisme d'aventure / écotourisme;
- les minéraux industriels.

Aussi, devient-il essentiel pour la région et les compétences gouvernementales concernées de soutenir intensivement les comités-créneaux en leur assurant les ressources et le support requis à la concrétisation des stratégies qui en sont le prolongement.

Sur une même lancée, nous devons ajouter à ces stratégies sectorielles l'ensemble des pistes d'action et de diversification économique dégagées par la région au travers de divers exercices de réflexion menés au cours des dernières années. Entre autres, nous y retrouvons un nombre impressionnant de projets, d'initiatives souhaitables et de pistes de développement à explorer. Pour la plupart, ces recommandations découlent d'exercices de concertation active qui ont forcé la dynamique régionale et obligé à un repositionnement stratégique face à notre devenir. Insistons à ce sujet sur les travaux initiés et les recommandations formulées dans le cadre de la Commission sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources (COMAX), de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe) et, en dernier ressort, le « Virage forestier–Plan d'action du Saguenay–Lac-Saint-Jean ». Il s'agit là de visions de développement porteuses d'avenir et reposant sur un large consensus régional.

De fait, la stratégie de développement économique au Saguenay–Lac-Saint-Jean est fortement documentée et structurée. Cette recette « miracle » souffre cependant du manque flagrant de son principal ingrédient, soit l’aptitude à la décision régionalisée et les capacités financières conséquentes.

Aussi, le défi majeur auquel doit s’attaquer résolument la région, et au premier chef la Conférence régionale des élus (CRÉ), réside-t-il notamment dans l’appropriation de leviers décisionnels (décentralisation) et la mise en place d’un outil financier d’envergure et auto-généré (ex. fonds régional de développement alimenté entre autres par un retour des redevances tirées de l’exploitation des ressources naturelles).

3.2 LES PLANS SECTORIELS

En prévision de l’opération « plan quinquennal », la Conférence régionale des élus (CRÉ) a mis en place une quinzaine de groupes de réflexion, les commissions sectorielles. Celles-ci ont hérité, dans ce cadre, d’un mandat important et essentiel, soit d’identifier des actions à entreprendre dans leur champ respectif de préoccupations, actions qui devront concourir à la lutte à la décroissance démographique. Pour ce faire, chacune de ces commissions a donc été conviée, dans un premier temps, à dresser un état de situation du secteur, à cerner ses forces, ses contraintes, ses opportunités de développement et de croissance. Ces éléments de connaissance ont servi, par la suite, de base à l’identification d’actions sectorielles en lien avec chacun des trois enjeux (territorial, économique, social) conditionnant l’actuelle démarche. Nous présentons dans ce chapitre les résultats de ce travail d’importance.

Dans une étape subséquente à l’adoption du Plan quinquennal de développement 2007–2012, ces groupes de réflexion auront à bâtir des plans de mise en œuvre afin de concrétiser les actions proposées. C’est assurément à cette étape ultime du processus que le plan quinquennal prendra tout son sens et que ses effets sur la correction de la trajectoire démographique régionale pourront être mesurés.

3.2.1 COMMISSION SECTORIELLE SUR L’AGROALIMENTAIRE

Le profil du secteur

Le monde agricole de la région aura connu, au cours de la période 2001–2006, de multiples rebondissements. Le sort de l’usine laitière d’Agropur à Chambord deviendra vite un symbole de ténacité et de survie pour toute la communauté régionale. Une vigie de plusieurs semaines devant l’usine pour en empêcher le démantèlement, la mobilisation générale des acteurs socio-économiques, de multiples rencontres de négociations avec le propriétaire des lieux, des plans de relance et de diversification qui se succèdent, dont le dernier en lice associant les fromagers et une offre d’achat par des intérêts régionaux, ne parviendront pas à dénouer l’impasse. Ce revers mettra ainsi en relief les difficultés auxquelles sont confrontés les producteurs en région éloignée, contraints par les règles du marché de l’exportation, la concentration des entreprises, les politiques de commercialisation des majors et de merchandising des grandes chaînes d’alimentation, l’éloignement des grands marchés et une saison végétative plus courte limitant la culture de certaines espèces.

La région aura également assisté à la croissance de son industrie porcine avec la construction de porcheries. Cette croissance sera demeurée tout même modeste avec l’ajout de 26 000 porcs finis, portant ainsi à 46 000 le nombre de porcs produits en région par rapport à la production québécoise qui totalise 7,2 millions. Là aussi, et à l’instar des autres régions du Québec, le débat demeure vif entre les tenants du droit de produire et des citoyens inquiets des répercussions environnementales des déjections animales.

La signature d’une entente spécifique de régionalisation sur le développement agroalimentaire est un fait marquant de la période 2001–2006. Son impact, sur la permanence et la pérennité des organisations de soutien et de leurs ressources, a facilité la mobilisation des différents acteurs du secteur. L’émergence d’une nouvelle concertation, entre les différents partenaires, a permis la réalisation de plusieurs actions et projets structurants.

Les dernières années auront vu poindre des initiatives porteuses avec le développement de nouveaux produits, notamment dans la filière laitière avec l’apparition de plusieurs fromageries artisanales, le lancement de breuvages laitiers (oméga 3, probiotique, enrichi de calcium) et la production de dérivés du lactosérum.

Parmi les autres initiatives en matière de production, soulignons la culture du lin, la production biologique en général, la culture de nouveaux petits fruits (amélanchiers, canneberges), le lait de chèvre et de brebis et, finalement, le retour à l'engraissement de bouvillons. À ceci, ajoutons, en regard des activités de transformation, la fabrication de gruau (Olofee), l'usine de cubage de foin de luzerne (Belcan) et la transformation de petits fruits. Les efforts soutenus en recherche et développement ouvrent ainsi la voie à un avenir reuisant entre autres dans les productions horticoles sous serres (VégétoLab), et les produits nutritionnels (Technologie Biolactis).

En marge du projet ACCORD, le secteur agricole n'aura pas été en reste alors que le créneau de l'agriculture nordique a été qualifié sous évaluation. À ce chapitre, l'axe des petits fruits nordiques demeure une voie à explorer. Les opportunités de développement de nouveaux produits notamment pour les autres petits fruits, les productions biologiques, la culture du lin et la production bovine semblent particulièrement attrayantes.

Dans la même veine, la région aurait tout intérêt à explorer l'axe de la production fromagère et des produits du terroir, secteurs où elle pourrait certes se démarquer et échapper aux convoitises externes.

3.2.1 COMMISSION SECTORIELLE SUR L'AGROALIMENTAIRE (suite)

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	
ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une politique d'occupation du territoire.</p>	<p>Favoriser, dans le respect des mandats et des responsabilités dévolus aux MRC, l'harmonisation des planifications territoriales dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l'emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l'économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement économique.</p>	<p>Mettre en place et animer un réseau d'affaires volontaire, regroupant les entreprises concernées par la production et la transformation agroalimentaire, afin de favoriser les échanges techniques et d'affaires et le développement d'une synergie sectorielle.</p>
<p>Social :</p> <p>Encourager l'implication citoyenne dans la vie démocratique par l'épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d'équité, d'entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Accroître la sensibilisation des citoyens de la région sur l'existence, la disponibilité et la qualité des produits agroalimentaires régionaux et supporter le développement et la mise en marché de produits agroalimentaires différenciés par une valorisation du terroir et de nos traditions.</p>

3.2.2 COMMISSION SECTORIELLE SUR LES AÎNÉS

Le profil du secteur

En 2004, le gouvernement reconnaissait, au terme du Forum des générations, la pleine participation des aînés comme essentielle au développement et à l'évolution du Québec et souhaitait mettre en place des mesures pour favoriser cette participation.

Cette orientation reposait entre autres sur le fait que le vieillissement de la population s'accroît et que les aînés seront davantage appelés à être mis à contribution. De plus, aujourd'hui, les aînés vivent mieux et ont de meilleures capacités tant sur le plan physique que culturel que les générations passées.

Ainsi, de nombreux retraités, jeunes ou moins jeunes, mènent encore une vie pleine et active et veulent de plus en plus s'impliquer dans leur communauté, très souvent sous forme de bénévolat. Ils accordent aussi beaucoup d'importance à la transmission de leurs connaissances et de leurs expertises auprès des jeunes.

Malgré cette volonté manifeste, force est de constater que la faible représentation et souvent l'absence des aînés perdurent dans les instances décisionnelles (MRC, CRÉ, ASSS et autres). À titre d'exemple, rappelons que dans la région le nombre de Conseils des aînés dans les municipalités est resté stationnaire. En plus, la perception et la façon de voir les aînés dans la société se conjuguent encore, de nos jours, avec une image négative du vieillissement.

Aussi, certaines problématiques majeures demeurent-elles toujours préoccupantes, telles la déstructuration des milieux ruraux, le déséquilibre entre l'urbain et le rural en matière d'accès aux services pour les aînés, l'exode des aînés intra et extra régional et la difficile adaptation des services offerts aux besoins de plus en plus grandissants des personnes aînées de la région, notamment ceux des coopératives de maintien à domicile.

L'implantation, en 2000, de la Table régionale de concertation des aînés (TRCA), au Saguenay–Lac-Saint-Jean, contribue certes à la progression du rôle et de la place des aînés dans la société. La TRCA permet de faciliter et de promouvoir la concertation entre les différents organismes oeuvrant auprès des personnes aînées qui la composent et privilégie l'ouverture sur l'intergénérationnel. C'est ainsi qu'un représentant de Regroupement Action Jeunesse -02 siège au sein du conseil d'administration de l'instance.

Il demeure par contre beaucoup à faire en matière de concertation. Dans cette optique, la mise en place d'un projet intergénérationnel permettant de transférer les savoirs, les compétences et les expériences des aînés auprès des jeunes (mentorat / tutorat) demeure une priorité pour les membres de la TRCA ainsi que le développement d'un mécanisme qui permettra de faciliter la diffusion de l'information auprès des associations membres de la TRCA et de la population en général.

3.2.2 COMMISSION SECTORIELLE SUR LES AÎNÉS (suite)

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	
ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p><u>Territoire :</u></p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une politique d'occupation du territoire.</p>	<p>Favoriser l'enracinement des aînés dans leur milieu en réalisant une étude sur l'exode des aînés (intra et extra régional) et sur leur sentiment d'appartenance à leur milieu.</p>
<p><u>Économie :</u></p> <p>Accroître la richesse et l'emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l'économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement économique.</p>	<p>Améliorer les conditions économiques des aînés tout en favorisant leur implication sociale.</p>
<p><u>Social :</u></p> <p>Encourager l'implication citoyenne dans la vie démocratique par l'épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d'équité, d'entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Mettre à contribution l'expertise et la compétence des aînés de la région en favorisant le développement intergénérationnel notamment en développant un service de mentorat et d'entrepreneuriat collectif intergénérationnel et en augmentant la présence des aînés dans les instances décisionnelles, les processus de consultation et les commissions sectorielles (MRC, CRÉ, ASSS, municipalités et autres).</p>

3.2.3 COMMISSION SECTORIELLE SUR LA CONDITION FÉMININE

Le profil du secteur

Au cours des cinq dernières années, nous avons pu observer une légère amélioration des indicateurs de scolarité, de participation au marché du travail, des revenus moyens d'emploi et des revenus totaux des femmes de la région.

Malgré cette remontée, celles-ci se retrouvent tout de même dans une situation économique moins favorable que celle des hommes de la région. Aussi, constatons que les écarts hommes/femmes, exception faite du taux de scolarité, ne se sont pas comblés entre 1996 et 2001. Ils sont demeurés identiques.

Tel qu'on le notait au plan stratégique précédent, les travailleuses de la région demeurent principalement confinées dans les types d'emploi qui leur sont traditionnellement réservés et cela, malgré le fait que la région offre une importante panoplie de métiers non traditionnels. Un effort accru s'impose donc à ce chapitre, notamment en lien avec les créneaux de développement (ACCORD) de la région qui peuvent offrir à ce titre des opportunités intéressantes.

Au plan démographique, notons que le taux de féminité de la région est inférieur à celui du Québec (50,4% par rapport à 51,2%). Cette sous-représentation des femmes

au Saguenay-Lac-Saint-Jean se révèle notamment dans les tranches d'âges de 20-24 ans, avec un taux de féminité de 47,4%. Cette particularité doit être prise en compte dans la mesure où elle interfère de manière significative et récurrente sur le renouvellement de la population.

Hormis dans les instances où le gouvernement a reconnu l'importance d'une participation paritaire des femmes dans ses nominations (CRPMT) ou dans celles où une législation impose une parité (Agence de santé et de services sociaux), c'est dans les organisations où traditionnellement elles se sont impliquées (santé et éducation) que les femmes sont les plus présentes.

Du conseil d'administration du CRCD (2003) à celui de la CRÉ (2004), on a vu la représentation des femmes passer de 28 % à 14 %, alors qu'elle était en augmentation constante, de 1993 à 2003. Historiquement, la représentation de la société civile au CRCD a eu un effet compensatoire pour la représentation des femmes qui, si elles sont sous-représentées dans les lieux de pouvoir formels, n'en demeurent pas moins des citoyennes très engagées. La Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, en créant les CRÉ, a concentré les pouvoirs entre les mains des personnes élues au palier municipal (maires et préfets) où les femmes sont nettement sous-représentées.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay-Lac-Saint-Jean d'une politique d'occupation du territoire.</p>	<p>Favoriser l'implication des femmes, développer leur sentiment d'appartenance et soutenir leur intégration sociale notamment en sensibilisant les municipalités à la prise en compte du point de vue et de la réalité des femmes dans des champs d'interventions municipales.</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l'emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l'économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay-Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement économique.</p>	<p>Viser l'amélioration de la situation économique des femmes au Saguenay-Lac-Saint-Jean par l'augmentation de leur taux d'activité notamment en développant et en augmentant la place des femmes dans les créneaux d'excellence identifiés par la région.</p>
<p>Social :</p> <p>Encourager l'implication citoyenne dans la vie démocratique par l'épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay-Lac-Saint-Jean d'un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d'équité, d'entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Atteindre la parité de représentation des femmes dans les lieux consultatifs et décisionnels de la région.</p>

3.2.4 COMMISSION SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le profil du secteur

Le monde du développement social de notre région aura connu, au cours des cinq dernières années, une période d'évolution sur le plan des préoccupations régionales.

Rappelons tout d'abord que « Le développement social est un processus de prise en charge conscient, volontaire et structuré, qui s'appuie sur des valeurs de respect, de reconnaissance des droits des personnes et d'équité. Il vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes par la participation, la démocratie, la promotion des savoirs collectifs et de l'éducation, afin que les communautés et les individus puissent s'outiller pour réaliser leurs potentialités, pour tirer leur juste part de l'enrichissement collectif et pour répondre de manière durable aux besoins sociaux. »

Depuis la tenue en 1998, du Forum régional sur le développement social intitulé «La pauvreté une réalité bien de chez nous», les préoccupations en matière de développement social n'ont cessé de croître au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mentionnons que le comité de suivi du Forum de l'époque, a mis en place des interventions qui auront grandement contribué à la réflexion des intervenants régionaux lors de l'élaboration du Plan stratégique régional de 2001-2006. Depuis le nouveau millénaire, certains intervenants régionaux qui étaient regroupés au sein du comité de suivi du Forum et par la suite de la commission en développement social de la Conférence régionale des élus, ont créé le Regroupement régional en développement social (RRDS-02).

Au cours des dernières années, quelques organismes, dont le RRDS-02, ont travaillé à maintenir vivantes diverses questions liées au développement social.

Quant au Regroupement régional en développement social (RRDS-02), il a réalisé trois tournées régionales sur le territoire afin de discuter avec la population du concept de développement social, du rôle de l'État ou d'expériences stimulantes touchant ce secteur de développement. Il a également participé à l'organisation de trois colloques touchant différents sujets du développement social (résilience des communautés, économie sociale et liens sociaux) et fait la promotion du développement social en participant à un numéro spécial dédié exclusivement à la région dans la revue « Développement social » distribuée sur la scène provinciale.

Plusieurs autres initiatives ont pris forme dans la région depuis cinq ans, démontrant l'importance de s'occuper du développement social. En voici quelques-unes:

- «Famille, école, communauté, réussir ensemble»;
- la Stratégie MigrAction;
- les coopératives jeunesse de services;
- le transport collectif rural dans le Haut-du-Lac «Allô Transport»;
- les tables locales et régionales sur la sécurité alimentaire;
- les tables locales de lutte contre la pauvreté;
- l'élaboration d'une politique de développement social à Ville de Saguenay.

Le développement social, c'est aussi le travail quotidien de nombreux organismes communautaires sur notre territoire qui, sans relâche, soutiennent, accompagnent, outillent et mobilisent des personnes, des communautés autour d'enjeux tels que la participation, l'autonomisation individuelle et collective, le partenariat, les conditions de vie, la pauvreté. Ces organismes créent des espaces de vie démocratique où la parole citoyenne peut s'exprimer.

Aujourd'hui, on constate un intérêt grandissant de la part de la population régionale à échanger autour des enjeux de développement social. À ce titre, nous pouvons citer le Forum social régional 02 qui a tenu un grand rassemblement à l'automne 2006 et qui est un bel exemple d'initiative citoyenne qui donne la parole à l'ensemble des acteurs de développement social et directement à la population.

Finalement, compte tenu de certaines réalités régionales difficiles et désireux d'offrir une meilleure qualité de vie à la communauté régionale, nous croyons que c'est en misant sur la vitalité des milieux, en réduisant les inégalités sociales et en assurant le maintien et le développement de l'investissement dans le domaine social que notre région pourra atteindre son plein développement et répondre ainsi au défi de la croissance démographique.

⁴ Définition des membres de la Commission en développement social, Réf : Plan stratégique Saguenay-Lac-Saint-Jean 2001-2006, p. 54.

⁵ Projet des écoles Jolivent de Chambord et L'Arbrisseau de Saint-André de la commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p><u>Territoire :</u></p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une politique d’occupation du territoire.</p>	<p>Développer la vitalité des milieux.</p>
<p><u>Économie :</u></p> <p>Accroître la richesse et l’emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l’économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une stratégie de développement économique.</p>	<p>Maintenir et développer l’investissement dans le domaine social.</p>
<p><u>Social :</u></p> <p>Encourager l’implication citoyenne dans la vie démocratique par l’épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d’équité, d’entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Réduire les inégalités sociales.</p>

3.2.5 COMMISSION SECTORIELLE SUR L’ÉCONOMIE, L’EMPLOI ET LA MAIN-D’OEUVRE

Le profil du secteur

L’entrepreneuriat, une voie d’avenir pour la région.

Même si bien des efforts ont été déployés avec succès au cours de 2001–2006, entre autres, avec l’annonce en 2002 par le gouvernement du Québec de la « Décennie de l’entrepreneuriat jeunesse » qui est en voie de faire une démonstration remarquable de l’impact d’une action ciblée en ce domaine, la situation globale de l’entrepreneuriat régionale demeure plutôt fragile.

Les données recueillies par l’intermédiaire de plusieurs études comme les rapports du Global Entrepreneurship Monitor (GEM) ont effectivement permis d’établir certains constats en ce sens. Dans la région, l’indice d’activité entrepreneuriale illustre, en 2004, la faible performance de 3,1 %, soit l’une des plus faibles du Québec après la

Gaspésie-Les Îles. Quant au pourcentage de la population en voie de créer une entreprise, la région obtenait le 15^e rang sur 16 au Québec.

C’est connu, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean possède un entrepreneuriat de nécessité qui s’avère généralement plus intense lors des récessions et qui se résorbe lorsque la conjoncture économique est plus favorable. Notre culture, davantage ouvrière, offre peu de modèles reliés à l’entrepreneuriat et freine ainsi le phénomène de la contagion entrepreneuriale tant souhaitée. Malgré un bilan encourageant réalisé en 2004 par la Chaire d’entrepreneuriat Rogers-J.-A.-Bombardier, le manque d’esprit d’entreprise au sein de la population régionale est encore présent.

Considérant que plus de 70 % des nouveaux emplois sont créés par la PME, que l’entrepreneuriat québécois est en grande partie porté par les 18-34 ans (60 % des entreprises sont créées par cette cohorte), que d’ici dix ans plus de 50 % des entrepreneurs prendront leur retraite et que de ce

nombre seulement 35 % ont réalisé un plan de relève, et que la région est actuellement confrontée au phénomène de la baisse démographique, du vieillissement de la population, de l'érosion de la main-d'œuvre et de la migration des jeunes, il est essentiel pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean qu'une stratégie régionale reliée à l'entrepreneuriat individuel et collectif soit adoptée afin d'inciter la population à créer, innover et valoriser la voie de l'entrepreneuriat.

Dans l'exercice d'élaboration du Plan quinquennal 2007–2012, les membres de la Commission économie, emploi et main-d'œuvre ont prévu formuler des objectifs visés qui permettront de réaliser une évaluation des effets et

répercussions pour la période donnée. Mentionnons que ces objectifs auront une échéance qui ira au-delà de la période prévue dans l'exercice actuel de planification stratégique puisque l'un des thèmes vise à influencer une culture entrepreneuriale.

Les membres de la commission ont également choisi de ne pas présenter de thèmes proposés selon chacun des trois enjeux, tel que suggéré lors de la présentation du plan quinquennal, puisqu'ils considèrent que chacun d'eux aura un impact sur notre territoire, notre économie et ce, par l'implication citoyenne de chacun des partenaires.

3.2.5 COMMISSION SECTORIELLE SUR L'EMPLOI, L'ÉCONOMIE ET LA MAIN-D'OEUVRE

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	
ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une politique d'occupation du territoire.</p>	<p>Développer un milieu entrepreneurial.</p> <p>Maintenir et développer la PME en région.</p> <p>Se doter et s'engager dans une vision commune de développement économique (se projeter dans l'avenir).</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l'emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l'économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement économique.</p>	
<p>Social :</p> <p>Encourager l'implication citoyenne dans la vie démocratique par l'épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d'équité, d'entraide, de solidarité et de partage.</p>	

3.2.6 COMMISSION SECTORIELLE SUR L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Le profil du secteur

L'enseignement et la formation

Le Saguenay Lac St-Jean possède l'un des réseaux interordres le mieux déployé au Québec alors que nous pouvons accéder en région à tous les niveaux de formation.

La région se distingue notamment par une offre de formation diversifiée sur l'ensemble du territoire, le développement de nouveaux programmes, des passerelles DEP-DEC, des passerelles DEC-BAC, le développement du modèle ATE, la diversification et la complémentarité au niveau sportif, culturel et géographique.

La pédagogie de proximité, liée à la taille des institutions d'enseignement, le développement d'une étroite complicité entre le réseau de l'éducation et les milieux municipal et entrepreneurial, la proximité des pouvoirs de décision et la volonté de plus en plus manifeste de travailler en partenariat (Conseil interordres de l'éducation au Saguenay-Lac-Saint-Jean) contribuent à dynamiser le secteur par la synergie et la complémentarité des actions.

Notons les efforts intenses qui ont été déployés et les succès exceptionnels enregistrés au cours des dernières années en regard de la réussite et de la persévérance scolaires et cela, grâce aux travaux et à la concertation régionale issus des actions du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS). La région a ainsi fait sa marque à l'échelle nationale.

Le milieu de l'éducation en région se trouve confronté à de nombreux facteurs contraignants, lesquels contribuent à alimenter la décroissance démographique et auxquels il faudra s'attaquer en priorité dans le cadre d'une stratégie régionale visant la croissance démographique. Parmi ceux-ci notons entre autres :

- Les normes actuelles de financement pour la formation en région notamment pour les petits groupes;
- Le financement actuel des activités de recherche et développement, de la formation continue et de la formation à temps partiel;
- L'impossibilité actuelle de développer de nouvelles autorisations pour nous rendre plus attractifs;
- La planification de la relève.

La recherche et développement

Avec plus de 1 000 emplois dédiés à la recherche et développement, le Saguenay-Lac-Saint-Jean peut s'enorgueillir d'être un véritable chef de file dans ce domaine si on le compare à l'ensemble des régions ressources.

On ne sera guère surpris si, pour une large part, les activités de recherche se retrouvent confinées dans les secteurs traditionnels de compétences de la région, soit l'aluminium et les ressources forestières. Bien que la recherche sur l'aluminium domine largement, tant au plan des ressources humaines qu'à celui des budgets consacrés, la région fait aussi sa marque dans d'autres secteurs d'excellence, tels les sciences de la santé, l'agroalimentaire, les sciences sociales et les ressources minérales pour n'en citer que les principaux.

Nonobstant le plus grand centre privé de recherche sur l'aluminium au Canada (CRDA-Alcan), l'apanage des activités de recherche revient aux institutions d'enseignement et, au premier chef, à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Plusieurs enjeux de taille confrontent ce secteur en région. Parmi ceux-ci, insistons sur la promotion et la valorisation de la culture scientifique, la sensibilisation de nos dirigeants de PME à l'importance de recruter du personnel scientifique, la formation de la relève scientifique et l'accroissement du financement public, aspect pour lequel la région accuse un important écart par rapport à l'ensemble du Québec.

La région se sera enrichie, en 2005, d'un important ouvrage de référence « **Le Profil de la recherche au Saguenay-Lac-Saint-Jean** ». Cet ouvrage exhaustif, en plus de dresser un inventaire actualisé des activités de recherche et de leurs acteurs, identifie également pour l'ensemble des secteurs d'activité, des défis, des contraintes et propose des opportunités de développement en matière de recherche.

Fait notable, plusieurs des ententes spécifiques de régionalisation, signées depuis 2000, ont permis la consolidation et le développement de l'expertise scientifique dans la région, notamment pour le groupe Écobes, le Fonds de la recherche forestière, le CONSOREM et le Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale.

Au plan de l'innovation, soulignons la publication, en 2002, à l'initiative du Centre de Haute Technologie (CHT) du Saguenay-Lac-Saint-Jean de « **L'Étude sur l'innovation dans les entreprises manufacturières du Saguenay-Lac-Saint-Jean** ». Cette étude a prélué au dépôt, par le CHT, d'une proposition de démarche de planification pour une stratégie régionale de l'innovation. Cette démarche s'inscrit dorénavant à l'intérieur d'une entente spécifique de régionalisation.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une politique d’occupation du territoire.</p>	<p>Faire de la région du Saguenay–Lac Saint-Jean une destination de formation par la consolidation, l’amélioration et le développement des infrastructures locales et régionales, l’établissement et l’intégration des personnes immigrantes, la décentralisation et la déconcentration des activités et des ressources.</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l’emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l’économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une stratégie de développement économique.</p>	<p>Contribuer au développement des créneaux d’excellence de la région en favorisant notamment les activités de recherche et développement et l’innovation dans les entreprises et les organisations, le développement des compétences, l’économie du savoir et le rapprochement entre la formation professionnelle (FP) et la formation technique (FT).</p>
<p>Social :</p> <p>Encourager l’implication citoyenne dans la vie démocratique par l’épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d’équité, d’entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Encourager la persévérance scolaire et la réussite.</p>

3.2.7 COMMISSION SECTORIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le profil du secteur

Sans contredit, la signature d’une entente spécifique de régionalisation en environnement aura permis de réaliser des projets intéressants pour l’environnement de la région au cours des dernières années.

Cependant, deux des cinq axes de développement identifiés lors de la dernière PSR (2001-2006), n’ont toujours fait l’objet d’aucune action. Le premier est relié à la problématique d’importation des sols contaminés et des matières dangereuses dans notre région. Le deuxième axe non réalisé traite de la gestion intégrée de l’eau par bassin versant, qui devient un principe de plus en plus incontournable au Québec. Nous devons tout de même constater qu’il est important de maintenir les efforts au niveau de l’éducation, de la formation et de la sensibilisation à l’égard de cette thématique.

Nous observons une conscientisation face aux enjeux environnementaux qui est toujours en croissance et ce, pour tous les segments de la population. Les attentes de cette même population face aux prises de décisions qui tiennent compte non seulement des préoccupations économiques, mais aussi environnementales sont donc bien réelles.

La qualité de vie de notre région est forcément dépendante de la qualité de notre environnement. Nous croyons que ces deux aspects seront fortement liés à la rétention de la population ou encore à un retour d’une population ayant délaissé la région momentanément.

Le secteur environnemental est une préoccupation grandissante chez les citoyens et la région n’y échappe pas. Le mouvement environnemental régional se compose d’un peu plus d’une dizaine d’organisations à but non lucratif qui prennent soin d’effectuer la presque totalité de leurs dépenses en biens et services dans la région.

Souvent, ces organismes sont des employeurs de jeunes diplômés de la région, leur fournissant une première expérience de travail dans leur champ d'étude. Plusieurs de leurs projets contribuent concrètement à l'embellissement de notre région. De plus, ces organismes jouent un rôle déterminant au niveau de la protection de l'environnement et ce, dans un contexte de développement durable.

Plusieurs intervenants régionaux sont, à juste titre, très préoccupés par la question économique et les emplois qui en découlent. Il faut cependant garder une place importante à la capacité de support de notre environnement lorsque vient le temps d'accueillir les projets de développement. C'est dans ce contexte qu'il faut voir la contribution des organismes environnementaux. Avec le temps, les organisations environnementales souhaitent devenir des partenaires incontournables du développement régional en y contribuant par une vision à long terme axée sur la préservation de nos milieux naturels et des ressources qui en découlent.

Le manque de ressources financières et donc, par le fait même humaines, représente sans contredit la contrainte la plus grande des organismes oeuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement.

La protection de l'environnement est un sujet qui préoccupe grandement la population et les organismes qui répondent à cette mission offrent un service important aux yeux des citoyens. Bien que la perception à l'égard de ces organismes, celle d'être contre toute forme de développement, est encore véhiculée au sein de certains milieux, ces derniers sont de plus en plus perçus comme crédibles et partenaires. Mais ce lien de partenariat et de confiance doit être renforcé et formalisé encore davantage; c'est essentiel dans un contexte où nous prétendons faire du développement durable.

3.2.7 COMMISSION SECTORIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ENJEUX	LES ACTIONS PROJÉTÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une politique d'occupation du territoire.</p>	<p>Poursuivre le Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean.</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l'emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l'économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement économique.</p>	<p>Produire un portrait énergétique de la région, le plus global possible, en incluant toutes les sources d'énergie utilisées régionalement et toutes les sources potentielles d'énergie.</p>

3.2.8 COMMISSION SECTORIELLE SUR L'IMMIGRATION

Le profil du secteur

Bien que la venue de personnes immigrantes au Saguenay–Lac-Saint-Jean relevait davantage d'un phénomène marginal que d'une tendance affirmée, à l'aube de l'an 2000, l'immigration était tout de même identifiée, au PSR 2001–2006, en tant qu'élément d'une solution plus globale pour contrer la baisse démographique.

Fort de cette ouverture, une action concertée de plusieurs intervenants, issus des milieux régional et gouvernemental, aura permis à la région d'enregistrer des avancées significatives en ce domaine depuis. Ainsi, en 2003, dans la foulée des objectifs de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec, la signature de l'Entente spécifique de régionalisation de l'immigration au Saguenay–Lac-Saint-Jean conduira à la création et à l'incorporation de la Table régionale de concertation en immigration (TRCI). Cette instance de concertation aura accompli, en peu d'années, un travail notable en matière d'accueil et d'intégration de nouveaux arrivants en soutenant entre autres plusieurs projets initiés par des intervenants régionaux préoccupés par cette question.

À cet égard, on doit noter la confection d'un guide d'accueil pour les personnes immigrantes, la tenue d'un colloque d'envergure qui aura contribué à la sensibilisation du milieu régional et l'appui à plusieurs projets innovateurs. Cependant, le fait marquant de la TRCI demeure sans nul doute l'élaboration d'un plan d'action audacieux qui fera marque au Québec et qui conduira à l'harmonisation des actions régionales avec les objectifs nationaux. Cette initiative servira de modèle et de référence pour plusieurs régions québécoises.

Les réussites enregistrées par la région, notamment avec une croissance significative de nouveaux arrivants sur une base annuelle (861 nouveaux arrivants pendant la période 2000–2004), auront conduit, en mars 2006, à la conclusion d'une nouvelle entente spécifique de régionalisation. Cette deuxième entente imprimera de nouveaux progrès dans cette voie avec l'ajout des partenaires municipaux et des moyens financiers accrus en appui à la réalisation du plan d'action régional.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une politique d'occupation du territoire.</p>	<p>Viser l'attraction, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes (plus spécialement au Lac Saint-Jean).</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l'emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l'économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement économique.</p>	<p>Déterminer les pénuries de main-d'œuvre chez les entreprises régionales et retenir les secteurs prioritaires afin de prioriser l'attraction et l'insertion au travail des immigrants.</p>
<p>Social :</p> <p>Encourager l'implication citoyenne dans la vie démocratique par l'épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d'équité, d'entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Développer des relations harmonieuses entre les collectivités, la communauté autochtone et les personnes immigrantes.</p>

3.2.9 COMMISSION SECTORIELLE SUR LA JEUNESSE

Le profil du secteur

Le secteur de la jeunesse aura été marqué par de nombreuses avancées lors de la période 2001-2005. En effet, la création des Forums jeunesse régionaux du Québec et plus particulièrement, dans notre région, du Regroupement Action Jeunesse (RAJ), aura permis la consolidation et une meilleure promotion des actions des jeunes, la concertation des organismes travaillant auprès de cette clientèle ainsi que le développement du milieu jeunesse. La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 du gouvernement du Québec est un élément très important pour le développement de la jeunesse dans les prochaines années. Le renouvellement des mandats des Forums jeunesse permettra de consolider les actions entreprises ainsi que le développement de nouvelles.

En 2003, une entente spécifique sur la migration des jeunes a été signée. En effet, lors du Rassemblement jeunesse régional de 2001, les jeunes présents ont donné le mandat au RAJ de passer en mode solution par rapport à l'exode des jeunes. C'est ainsi qu'une stratégie globale d'intervention est née afin d'assurer la rétention et l'établissement des jeunes au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Depuis, la Stratégie MigrAction a fait ses preuves dans la région ainsi qu'à l'extérieur. Elle a permis la concertation du milieu en vue d'un objectif plus grand que les mandats particuliers de chacun : l'atteinte d'un bilan migratoire positif pour la région. La poursuite de cette Stratégie globale est définitivement une priorité pour le secteur jeunesse dans les prochaines années.

Le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) fut aussi un important levier pour le développement de la jeunesse. Par ses appels de projets, ses ententes de partenariats et son soutien aux événements jeunesse, le fonds a permis l'émergence de projets structurants pour la jeunesse régionale, et ce, avec l'appui du milieu. En effet, pour chaque 1 \$ investi par le FRIJ c'est 5,65 \$ qui ont été générés par le milieu. Il a permis une prise en charge, par les milieux jeunesse et par les jeunes, de leur propre développement ainsi que la mise sur pied d'une multitude d'idées nouvelles et de projets novateurs.

Dans un autre ordre d'idée, les actions de sensibilisation et de mobilisation du Conseil Régional de Prévention de l'Abandon Scolaire (CRÉPAS) ont permis d'améliorer de façon significative le taux de persévérance scolaire. Alors que le taux de décrochage scolaire pour l'ensemble du Québec est de 28,1 %, la région se démarque avec un faible 15,6 %. Dans le même domaine, on a assisté à une augmentation du niveau de scolarité de la population régionale. Les jeunes de la région bénéficient du dynamisme des établissements d'enseignement supérieur. En effet, la région peut compter sur la présence de quatre cégeps et d'une université. Ceux-ci ont su développer de nouveaux créneaux d'enseignement uniques au Québec, axés sur les forces régionales.

La transformation du CRCD vers la CRÉ a amené une diminution de représentation de la société civile et plus particulièrement, d'une voix jeune dans l'instance principale de développement régional. Cette situation fait prendre conscience de l'importance, pour les prochaines années, d'augmenter la présence des jeunes dans les instances décisionnelles. D'ailleurs, la création d'un agent de participation citoyenne des jeunes au sein du RAJ permettra de travailler activement sur le développement d'une relève citoyenne.

Un des principaux enjeux des prochaines années dans le secteur de la jeunesse sera le défi de la relève. Il y a plusieurs types de relève sur lesquels il faudra travailler. Que ce soit au niveau de la main d'œuvre, de l'implication citoyenne, de la relève entrepreneuriale ou de la relève artistique, une excellente solution repose sur la création de liens intergénérationnels dans le développement des compétences et le transfert de l'expertise.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une politique d’occupation du territoire.</p>	<p>Ouvrir à l’avènement d’un bilan migratoire positif des jeunes au Saguenay–Lac-Saint-Jean en assurant entre autres la continuité de la Stratégie MigrAction associée à une méga-campagne publicitaire dans les médias nationaux. Celle-ci traitant des avantages comparatifs de la région et mettant de l’avant des gens ayant choisi la région et les raisons de leur choix.</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l’emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l’économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une stratégie de développement économique.</p>	<p>Mettre en place une stratégie de sensibilisation à l’entrepreneuriat comprenant des mesures pour valoriser l’entrepreneur, l’entrepreneuriat et les caractéristiques entrepreneuriales.</p>
<p>Social :</p> <p>Encourager l’implication citoyenne dans la vie démocratique par l’épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d’équité, d’entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Réaliser une campagne régionale, en complémentarité avec la campagne nationale de sensibilisation à l’importance de l’implication citoyenne qui vise principalement les jeunes et les organisations afin d’augmenter leur présence dans les instances décisionnelles.</p>

3.2.10 COMMISSION SECTORIELLE SUR LES LOISIRS ET LES SPORTS

Le profil du secteur

La mise sur pied du programme de financement des associations sportives régionales a considérablement amélioré la concertation des différentes associations sportives.

Il s’en est suivi la mise en place de plusieurs tables de concertation intra-sectorielles et une augmentation du partage de ressources (humaines et matérielles) et d’expertise entre organismes.

L’augmentation du nombre de terrains de jeux dans les petites municipalités, suite à la mise sur pied d’une équipe volante de coordonnateurs de terrains de jeux, est un fait marquant des dernières années. Il en a résulté une augmentation de l’offre de service sur tout le territoire.

Une diminution des bénévoles (en nombre et en apport) a été observée au cours des dernières années. Même si notre région continue de pouvoir compter sur un appui très important du bénévolat de la population, le renouvellement de la cohorte est de plus en plus difficile et relié, en partie, à l’exode des jeunes qui sont en âge de développer leur aptitude en bénévolat. De plus, pour les bénévoles restants, les demandes de disponibilité sont plus grandes et font de plus en plus appel à une augmentation du degré de responsabilisation des bénévoles, ce qui peut être un frein à l’engagement social.

La détérioration des infrastructures sportives, dû à la baisse et à la concentration des clientèles (vers les zones urbaines centrales), est un second recul observé dans ce secteur. Cependant, la présence de nombreux organismes régionaux, reconnus dans leur champ d’intervention respectif et oeuvrant auprès de clientèles spécifiques (jeunes, aînés, handicapés, etc.) sur tout le territoire régional, est une force dominante du secteur.

Le fort taux de roulement observé du personnel, dans les différentes organisations du secteur, est un important facteur contraignant au développement du sport et du loisir dans la région. La permanence des employés de ces organisations est souvent trop reliée à l’octroi ponctuel de programmes de soutien gouvernementaux. Il en résulte une perte de l’expertise acquise des personnes en place, une surcharge pour les autres intervenants restants, tout en rompant la permanence et la continuité de la formation chez les participants.

Le manque de financement adéquat pour le maintien des infrastructures de qualité et pour le développement des organisations paralyse les différents budgets de celles-ci en causant une pression sur le maintien de leurs frais de fonctionnement régulier. S’ajoute à cela, la venue ponctuelle de nouveaux mandats sans que le financement soit ajusté pour autant. Il s’en suit les problèmes de conditions de travail et de maintien de personnel expliqués précédemment.

Le développement du sport et du loisir de haut niveau est une opportunité de développement possible grâce aux nombreuses infrastructures existantes. Il s’agit d’un secteur d’intervention du sport et du loisir qui permettrait la rétention des jeunes plus longtemps dans la région tout en ayant un impact positif sur le milieu scolaire et associatif.

Finalement, la région continue d’être un pôle d’excellence pour la tenue d’événements d’envergure nationale et internationale. Ils permettent de promouvoir et de revitaliser notre milieu, d’augmenter le niveau de vie sportive des régionaux et de maintenir le niveau de bénévoles.

3.2.10 COMMISSION SECTORIELLE SUR LES LOISIRS ET LES SPORTS (suite)

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	
ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p>Social :</p> <p>Encourager l’implication citoyenne dans la vie démocratique par l’épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d’équité, d’entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Créer et implanter un modèle de région active et en santé pour une meilleure qualité de vie de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean par la pratique et la promotion du loisir, du sport et du plein-air.</p>

3.2.11 COMMISSION SECTORIELLE SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Le profil du secteur

Le secteur forestier

Les derniers cinq ans n’auront pas été de tout repos pour le milieu forestier. Des incendies de forêt dévastateurs, l’imposition de droits compensatoires à l’exportation du bois d’œuvre, la faiblesse du marché du papier journal, la campagne médiatique d’un poète-chanteur qui a mis au banc des accusés l’industrie et le gouvernement, la réduction drastique de la possibilité forestière, l’appréciation du dollar canadien et la hausse des coûts des produits pétroliers et des tarifs d’électricité.

Un cumul de faits explosifs qui ont mené droit à la crise forestière.

Depuis la fin de l’année 2002, la problématique forestière du Québec aura donc abondamment défrayé les manchettes et soulevé des débats animés, notamment dans les régions ressources. Coup sur coup, deux commissions d’étude se sont succédées (réf. au chapitre précédent).

Globalement, l’industrie forestière régionale aura connu un parcours pour le moins insécurisant entre 2001 et 2006.

Ainsi, l'imposition de droits compensatoires à l'exportation du bois d'œuvre sur le marché américain entraînera dans son sillon un ralentissement économique perceptible et des pertes d'emplois importantes avant que l'industrie puisse se réajuster à cette nouvelle conjoncture. Quelques scieries de la région continuent à éprouver malgré tout de sérieuses difficultés à maintenir leur rentabilité alors que la situation s'améliore lentement avec le retrait de ces droits compensatoires fin 2006.

Quant au fléchissement du marché du papier journal, celui-ci aura fait une première victime, et d'importance, l'usine ACI à La Baie. Un drame qui a poussé plus de six cent travailleurs au chômage et qui a porté un dur coup à l'économie de Saguenay.

Les impacts économiques de cette fermeture, et surtout ses conséquences sociales, auront des effets dévastateurs et récurrents pour le milieu baieriverain.

La situation est toute aussi préoccupante pour l'usine Kénogami qui, pour faire face à une concurrence mondiale de plus en plus féroce, requiert des investissements massifs pour sa modernisation. Tenant compte de la santé financière précaire de la compagnie Abitibi-Consolidated et son peu d'empressement à dégager les sommes nécessaires, le sort de cette usine et de centaines d'emplois force une attention particulière afin d'éviter le scénario La Baie. Fait nouveau, qui ajoute à la complexité de la situation, le projet de fusion des entreprises ACI et Bowater qui pourrait être précurseur d'un processus de rationalisation des opérations forestières de cette méga-entreprise au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce qui ajoute à ce portrait sombre de l'industrie forestière régionale nous vient de la réduction de la possibilité forestière décrétée par Québec. L'impact de ce régime minceur sur l'activité économique régionale se chiffre à des pertes annuelles évaluées entre 80 et 100 M\$. Une repli économique de cette envergure s'est répercuté rapidement sur l'ensemble du secteur forestier et a entraîné des pertes d'emplois par centaines.

Fort « heureusement », les feux de forêt de l'été 2005 auront retardé de quelques mois la manifestation des premières séquelles. Sans véritables mesures d'atténuation, des centaines d'emplois seront emportés dans la tourmente. La région a réagi avec empressement en soumettant aux autorités ministérielles compétentes, au printemps 2005, un vaste plan d'action pour juguler les effets anticipés.

Cependant, les premières mesures annoncées par Québec ne sont guère satisfaisantes et demeurent très éloignées des attentes exprimées par la région. La réalisation de ce plan d'action est donc compromise et à moins d'un sérieux coup de barre la catastrophe appréhendée pointe à l'horizon.

Malgré un tableau d'ensemble peu reluisant, le secteur forestier en région recèle tout de même de véritables opportunités de développement, notamment dans le domaine de la 2^e et 3^e transformation du bois. C'est ainsi que le Saguenay-Lac-Saint-Jean vient de se doter d'une stratégie de haut calibre qui cible des secteurs de diversification porteurs de développement. Cette stratégie devrait se mettre en plan dans un proche avenir et amener la région sur des voies prometteuses particulièrement avec la mise en place d'un institut de valorisation du bois.

Le secteur de l'aluminium

L'industrie de l'aluminium aura connu de belles avancées notamment avec le début des opérations à l'aluminerie d'Alma, la construction d'une usine de pare-chocs, la construction amorcée en 2006 d'une usine de traitement des brasques usées, la croissance des équipementiers et le développement d'entreprises en 2^e et 3^e transformation. Quoique les développements dans ce dernier secteur s'avèrent laborieux, malgré les avantages fiscaux associés à la Vallée-de-l'aluminium, à l'évidence il faut reconnaître que la diversification est somme toute bien amorcée et devrait se poursuivre.

Par contre, la fermeture devancée des salles de cuves Söderberg et les menaces qui planent sur l'avenir de l'usine Vaudreuil (alumine) ont assombri le paysage régional. Heureusement un vent d'optimisme a soufflé sur la région, fin 2006, avec l'annonce par Alcan d'un plan d'investissement de plus de 2 milliards \$ au cours des dix prochaines années, prévoyant notamment l'implantation au Complexe Jonquière d'une usine-pilote utilisant la technologie AP-50.

Le domaine de l'aluminium s'est également enrichi d'un outil qui devrait revêtir une grande importance pour l'avenir, soit la confection, dans le cadre du projet ACCORD, d'une stratégie de développement.

Le secteur de la recherche-développement a, quant à lui, progressé de façon fulgurante entre autres avec la construction du Centre des technologies de l'aluminium (CTA-CNRC) à Saguenay, le développement de nouvelles chaires universitaires de recherche sur l'aluminium (TAMLA / CISMA), la mise en chantier du Centre universitaire de recherche sur l'aluminium (CURAL), le lancement du portail électronique CentrAL et le Bureau de diversification industrielle d'Alcan. Ajoutons à cela, le développement d'un programme de formation technique en métallurgie dispensé par les collèges d'Alma et Chicoutimi, en collaboration avec le Centre de formation en Métallurgie et Multiservices de la commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Un fait demeure préoccupant cependant, soit l'incertitude qui entoure le maintien des avantages fiscaux dédiés aux régions ressources et l'avenir de la Vallée-de-l'aluminium dont la pertinence et l'exclusivité régionale ont été remises en question avec l'arrivée du nouveau gouvernement à la barre du Québec en 2003. La SVA aura entre autres vécu la saga d'un financement aléatoire qui s'est accompagné d'un roulement de personnel conséquent. Finalement, cette situation s'est quelque peu résorbée malgré une baisse appréciable des crédits publics à son fonctionnement.

Le secteur de l'énergie

La préoccupation énergétique s'est manifestée sous diverses formes ces dernières années, d'une part, avec la remise en question des avantages consentis aux grandes entreprises sur l'exploitation des rivières à des fins de production électrique. Notamment, dans la foulée des fermetures d'usines (ACI à La Baie, salles de cuves Söderberg au Complexe Jonquière), qui ont mené certains à dénoncer avec fermeté le bris d'un contrat social tacite liant emplois et énergie. Entre autres, le bail sur les forces hydrauliques de la Shipshaw a été vertement critiqué et l'imposition d'une redevance additionnelle pour bris de contrat a été réclamée de la compagnie Abitibi-Consolidated.

Ce mécontentement a culminé à un point tel que certains ont réclamé la nationalisation des ouvrages privés de production hydroélectrique.

Le débat demeure entier et rien n'indique une accalmie prochaine, surtout si de nouvelles fermetures d'usines devaient se matérialiser à moyen terme.

D'autre part, le lancement des travaux d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Péribonka par Hydro-Québec

est venu apporter un regain économique salubre qui a amoindri l'impact de la clôture du chantier de l'aluminerie d'Alma. Plusieurs entrepreneurs ont ainsi déniché d'avantageux contrats leur permettant d'accroître leurs expertises des grands chantiers.

L'expérience acquise par le Comité de maximisation des retombées économiques régionales, notamment lors du projet Alcan-Alma, aura été grandement bénéfique pour les entreprises de la région. Le projet d'intégration de la production de la centrale de la Péribonka au réseau de transport devrait apporter des retombées économiques intéressantes pour la région.

La mode de l'énergie éolienne a conquis le Québec. La région n'est pas en reste et déjà les premiers débats se font jour tant le risque est grand de voir la propriété de cette production d'énergie échapper au contrôle de la région. Aussi, avant que ne se pointent les tours à vent et que s'activent leurs pales, la région aura tout intérêt à se faire une tête sur cette question d'avenir si elle ne veut pas se limiter aux seuls encaissements de faibles redevances.

Le secteur minier

Après dix ans de support actif à l'exploration minière, le Fonds minier du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été contraint à réduire substantiellement ses activités, depuis 2003, suite à l'abandon du Programme d'assistance à l'exploration minière par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNR) et, par voie de conséquence, le retrait anticipé de ce dernier de l'Entente spécifique sur le développement minéral au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'impact du Fonds minier aura été particulièrement significatif sur la connaissance et l'évaluation du potentiel minéral de la région. L'aide consentie aux prospecteurs autonomes, sous la forme d'une assistance financière d'appoint et d'encadrement professionnel, aura entre autres permis la découverte de nombreux indices miniers prometteurs et la consolidation de certaines réserves, notamment dans le domaine du granite qui constitue un secteur économique important en région. De même, cette activité de prospection aura attisé l'intérêt d'entreprises d'exploration qui se sont livrées à plusieurs campagnes sur le territoire et dans certains cas, à la prise d'options.

Le Fonds minier est également parvenu à faire inscrire le secteur des minéraux industriels à titre de créneau régional en évaluation dans le cadre du projet ACCORD. Fort de cette reconnaissance, le Fonds s'est consacré activement, depuis l'automne 2004, à démontrer la pertinence de ce créneau pour la région. C'est ainsi, qu'à son initiative et avec le support des gouvernements et de partenaires régionaux, le Fonds minier parvenait au printemps 2005 à doter la région d'une Stratégie de développement de l'industrie des minéraux industriels au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Cette étude exhaustive ouvre diverses opportunités de développement pour la région. Le Fonds minier s'attarde depuis à la confection du plan de mise en œuvre et devrait amorcer sous peu la négociation d'une nouvelle entente spécifique de régionalisation qui devrait faciliter la mise en place de la Société de développement et de recherche minérale (SODREM).

Pour sa part, le Consortium de recherche sur l'exploration minérale (CONSOREM), dont la création émane d'une entente spécifique de régionalisation signée en 2000, poursuit un développement accéléré. Structure unique au Canada, par son partenariat public-privé (entreprises / gouvernements / universités), le CONSOREM œuvre dans le

domaine de l'exploration minérale sur l'ensemble du territoire québécois. Il exécute des travaux de recherche appliquée précompétitive sur les géotechnologies de l'exploration et agit en tant que maillon entre les autres niveaux de recherche et les besoins de l'industrie. Le nombre de projets de recherche supportés s'accroît de façon marquée depuis les deux dernières années notamment, alors que l'équipe de chercheurs à l'emploi du CONSOREM connaît une progression régulière.

Dans le domaine des eaux souterraines, le Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC poursuit ses démarches afin de développer, ici, au Saguenay–Lac-Saint-Jean une expertise scientifique de premier plan. Des discussions sont entreprises depuis 2004, avec le milieu municipal de la région et le ministère de l'Environnement, pour mettre en place le CONCERT'EAU, un groupe de recherche visant l'amélioration des connaissances sur les eaux souterraines en région dans l'optique de leur mise en valeur et de leur protection. L'une des premières actions du CONCERT'EAU prévoit la collecte systématique des données, nombreuses mais éparées, sur les aquifères régionaux et leur cartographie.

3.2.11 COMMISSION SECTORIELLE SUR LES RESSOURCES NATURELLES (suite)

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	
ENJEUX	LES ACTIONS PROJÉTÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une politique d'occupation du territoire.</p>	<p>Mettre en place de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l'emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l'économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement économique.</p>	<p>Appuyer et supporter les ententes spécifiques de régionalisation associées aux ressources naturelles (ex. TPI, Consorem, Fonds de la recherche forestière) ainsi que les comités-créniaux ACCORD et la réalisation de leurs plans de mise en œuvre (aluminium, bois, minéraux industriels).</p>
<p>Social :</p> <p>Encourager l'implication citoyenne dans la vie démocratique par l'épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d'équité, d'entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Favoriser l'implication et la participation des intervenants régionaux dans les processus de consultation de la CRRNT, notamment en marge de l'élaboration du Plan d'affectation des terres publiques (PATP) et du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).</p>

3.2.12 COMMISSION SECTORIELLE SUR LA SANTÉ

Le profil du secteur

Le réseau de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean se compose de huit établissements publics et d'un établissement privé conventionné, au service d'une population de 274 000 individus. Le réseau regroupe près de 10 000 employés et est doté d'un budget d'opération de quelque 563 millions de dollars (cela n'inclut pas la rémunération des médecins). Il s'agit assurément du plus important « employeur » de la région, dont les impacts socio-économiques sont majeurs.

Portrait sommaire de l'état de santé et de bien-être de la population

Dans l'ensemble, l'état de santé et de bien-être de la population régionale s'est amélioré au cours des dernières décennies. Des gains importants ont notamment été faits au niveau de la lutte au tabagisme et des maladies cardiovasculaires. Cependant, le cancer demeure une préoccupation importante. Ces gains appréciables de l'état de santé global sont par contre atténués par des écarts liés aux conditions socioéconomiques.

Le vieillissement de la population

Les impacts du vieillissement de la population exigent une adaptation dans l'offre et la disponibilité des services. C'est dans ce contexte qu'entre 2002 et 2005, plus de cinq millions de dollars ont été investis dans le réseau pour les services aux personnes en perte d'autonomie.

Des maladies chroniques persistantes malgré un net recul des maladies cardiovasculaires

Pendant la période 2001-2003, le cancer et les maladies cardiovasculaires (MCV) représentent les deux principales causes de décès, étant à l'origine respectivement de 34 % et 26 % des décès.

Des habitudes de vie encore à améliorer

La sédentarité (activités physiques de loisir insuffisantes) apparaît comme une problématique préoccupante puisqu'elle touche près de la moitié des adultes de la région. Le pourcentage de personnes sédentaires ne varie pas sensiblement selon le sexe. Au cours des dernières décennies, le tabagisme a diminué considérablement au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il est prévisible que cette tendance continue. Cette proportion ne varie pas selon le sexe. La proportion de personnes ayant bu quatorze verres d'alcool ou plus durant une semaine de référence semble stable au Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis 1987. Elle se situe à 8 % en 2003. La fréquence de ce comportement est huit fois plus élevée chez les hommes (17 %) que chez les femmes (2 %). En 2000, 12 % de la population régionale adulte déclare avoir utilisé une drogue illégale dans la dernière année et cette proportion s'avère beaucoup plus forte chez l'homme (17 %) que chez la femme (7 %).

Des problèmes de santé mentale affectant une part importante de la population

En 2000, la proportion des personnes adultes du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui dépassent le seuil symptomatologique de détresse psychologique s'élève à environ 10 % de la population, une prévalence deux fois plus marquée chez la femme (14 %) que chez l'homme (7 %). Dans la région, le taux ajusté de mortalité par suicide est plus élevé qu'au Québec. Pour la période de référence 1994-1998, il s'élève à 21 pour 100 000 au Saguenay–Lac-Saint-Jean alors qu'il est de 19 pour 100 000 au Québec.

.....
(Source : Entente de gestion et d'imputabilité 2006-2007, MSSS-Agence)

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ENJEUX	LES ACTIONS PROJÉTÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une politique d’occupation du territoire.</p>	<p>Améliorer l’offre et l’accessibilité des services dans les différents territoires.</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l’emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l’économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une stratégie de développement économique.</p>	<p>Développer des tests de porteur pour quatre maladies héréditaires récessives dans la région afin notamment de consolider la recherche et l’expertise dans ce domaine et de maintenir l’image novatrice de la région.</p>
<p>Social :</p> <p>Encourager l’implication citoyenne dans la vie démocratique par l’épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d’équité, d’entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Contribuer à la réalisation du plan d’action du CRÉPAS en lien avec les quatre axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - transfert des connaissances; - promotion / sensibilisation; - accompagnement de démarches de concertation; - coordination organisationnelle et régionale.

3.2.13 COMMISSION SECTORIELLE SUR LE TOURISME

Le profil du secteur

Quelques statistiques

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean a accueilli 1,27 million de visites-régions touristiques en 2004, ce qui lui octroie le 10^e rang des régions les plus achalandées du Québec. Il est intéressant de noter que onze régions font partie du club des millionnaires en terme de volume des visites-régions.

Ces touristes ont séjourné pour un total de 4,03 millions de nuitées effectuant des dépenses de plus de 250 millions de dollars (5^e rang provincial), ce qui nous donne un séjour moyen de 2,9 nuitées et des dépenses moyennes de 66,75\$ par nuitée. Dans la région, l’industrie touristique représente 5 000 emplois.

Un secteur en changement continu

Les années 2007–2010 seront marquées par les principaux changements de comportement du consommateur dans l’industrie touristique tant au niveau national qu’au niveau international.

- Les prévisions économiques internationales sont positives, le nombre de voyageurs potentiels continu a augmenté et la génération X a même commencé à dépenser davantage que la génération du « baby-boom » qui gonfle progressivement les rangs des préretraités et des retraités bénéficiant de plus d’argent et de temps de loisirs ;
- Dans les années à venir, il est à prévoir que les « baby boomers » effectueront plus de visites aux amis et aux membres de la famille. Les voyages de plus longue durée deviendront plus courants, le golf et la randonnée pédestre gagneront en popularité tout comme le tourisme culturel et patrimonial ;

- L'apparition de vacances fragmentées a entraîné l'accroissement des séjours courts et plus nombreux. Cette diminution du temps disponible entraîne également des séjours plus concentrés autour d'un ou deux pôles d'intérêts;
- Le touriste possède beaucoup plus d'expérience, ce qui le rend plus exigeant au niveau de la qualité, de l'originalité, du prix et du service, d'où l'importance de développer des produits novateurs, originaux et de grande qualité;
- La recherche d'authenticité qui se traduit par une recherche d'expérience totale et unique plutôt qu'une simple destination de voyage;
- Le rapport qualité / prix prime dans les critères de choix du touriste qui sait davantage reconnaître la valeur de ce qu'il consomme puisqu'il peut comparer plus aisément;
- Le tourisme d'aventure croît en popularité car le voyageur veut vivre des expériences excitantes et inhabituelles. Il s'agit cependant d'une aventure contrôlée et sécuritaire où le confort a un rôle primordial à jouer. Le dépaysement est important dans tous les aspects du voyage permettant de sortir de la routine habituelle;
- On constate une augmentation constante des voyages individuels au détriment des voyages de groupes. La formule individuelle répond davantage aux besoins du touriste autonome qui exige de la flexibilité et de la souplesse dans ses activités et ses déplacements;
- Les nouvelles technologies prendront de plus en plus d'importance au niveau de l'information et de la commercialisation de l'offre touristique;
- L'hébergement constitue une source d'expérience originale et distinctive; le touriste ne considère plus ce service comme allant de soi. C'est un consommateur averti, critique, exigeant, très informé et avide d'information. Ses attentes sont très élevées et tout doit être parfait ;
- La qualité de la restauration, l'authenticité et l'originalité de la cuisine du terroir sont des aspects recherchés. Ils sont maintenant l'une des composantes essentielles d'un voyage réussi;

- L'obligation de présenter le passeport touche, depuis janvier 2007, les visiteurs qui utilisent l'avion. En 2008 cette mesure s'appliquera également aux visiteurs qui utilisent l'automobile, ce qui aura aussi des conséquences sur la clientèle américaine. Près de deux tiers des touristes américains au Québec viennent de la Nouvelle-Angleterre et arrivent la plupart du temps par la route. Les prochaines saisons touristiques seront affectées par le taux de change, le prix du pétrole et l'obligation de présenter un passeport. L'étude d'impact faite par le Conference Board du Canada pour la Commission canadienne du tourisme (CCT) évalue à 1,7 milliard de dollars de pertes de revenus touristiques d'ici la fin de 2008, en raison de la baisse de sept millions du nombre de visiteurs américains.

Un secteur tourné vers l'avenir

L'industrie touristique régionale devra être attentive à ces nouveaux comportements et se donner des outils lui permettant de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Au printemps 2007, après avoir effectué une tournée de consultations auprès de ses membres, l'Association touristique régionale s'est dotée d'un outil de planification stratégique pour les quatre prochaines années. À l'intérieur de celle-ci, on retrouve les grandes orientations stratégiques ainsi qu'un plan d'action.

Considérant les changements rapides dans ce secteur d'activité, cette planification stratégique sera évaluée et ajustée annuellement.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p><u>Territoire :</u></p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une politique d’occupation du territoire.</p>	<p>Soutenir le développement de l’écotourisme et du tourisme d’aventure sur l’ensemble du territoire régional en s’inscrivant activement dans les démarches du projet ACCORD (créneau sur le tourisme d’aventure / écotourisme).</p>
<p><u>Économie :</u></p> <p>Accroître la richesse et l’emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l’économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une stratégie de développement économique.</p>	<p>Accroître de façon significative les retombées économiques liées au tourisme sur l’ensemble du territoire régional. Réaliser la planification stratégique 2007-2010 de l’Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Offrir aux entreprises touristiques de la région diverses formations susceptibles d’augmenter la qualité de l’expérience touristique et ce, dans le cadre du plan régional de développement des ressources humaines de l’industrie touristique.</p> <p>Mise en place d’un programme visant à favoriser la relève à l’intérieur des entreprises touristiques (Ex : rachat de l’entreprise familiale).</p>
<p><u>Social :</u></p> <p>Encourager l’implication citoyenne dans la vie démocratique par l’épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d’équité, d’entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Participer aux travaux du Comité Saguenay sur le travail rémunéré du CRÉPAS sur le décrochage scolaire. Tenir annuellement un forum sur l’industrie touristique portant sur l’état d’avancement de la planification stratégique de l’ATR du Saguenay–Lac-Saint-Jean.</p>

3.2.14 COMMISSION SECTORIELLE SUR LES TRANSPORTS

Le profil du secteur

Le réseau routier

En regard de son réseau routier, le Saguenay–Lac-Saint-Jean a inscrit des gains importants. Avec l’ouverture de la voie de contournement de Jonquière, la route Alma-La Baie est complétée à 65 %. Le processus d’acquisition de terrains pour le tronçon Chicoutimi–La Baie et l’étude d’impacts sur l’environnement du tronçon Saint-Bruno–Alma sont en cours. L’entente Québec-Canada pour la réalisation de la route à quatre voies divisées dans la réserve faunique des Laurentides vient couronner les efforts déployés. Ce chantier majeur de construction qui nécessitera des investissements de 700 M\$, d’ici à 2009–2010, a été

annoncé en novembre 2005 et devrait s’avérer grandement profitable aux entreprises de la région oeuvrant dans les secteurs de l’ingénierie et du transport notamment. Quant à la route 155 (secteur Chambord-La Tuque), celle-ci aura fait l’objet de nombreux correctifs et améliorations qui se poursuivront avec le Plan stratégique d’interventions 2005-2009 annoncé par la ministre déléguée aux Transports le 18 mars 2005.

Plusieurs projets d’importance ont également été réalisés afin d’améliorer la fonctionnalité et la sécurité du réseau supérieur : la construction du nouveau pont sur la rivière Grande Décharge et la réparation du pont J.-F.-Grenon à Alma; le contournement de Saint-Félicien; les corrections de courbes sur la route 172 à Saint-Ambroise et du profil de la route 170 à Saint-Félix-d’Otis; la construction de la Route

industrielle à Roberval; la correction de tracé et de profil de la route 169 dans la Réserve faunique des Laurentides; l'amélioration de la route 167 entre Saint-Félicien et Chibougamau (courbes de La Doré et réfection de la chaussée); le réaménagement d'intersections à Métabetscouan–Lac-à-la-Croix et à L'Anse-Saint-Jean; l'amélioration de la route du Valinouët.

Le transport aérien

Le transport aérien aura connu des hauts et des bas. La problématique de desserte des aéroports régionaux est toujours préoccupante alors que l'ère des grands transporteurs nationaux semble bel et bien révolue. La rationalisation dans le domaine du transport aérien, la vive concurrence sur les dessertes régionales, les faillites de grands et petits transporteurs, la déréglementation du secteur, les coûts croissants de l'énergie et les contrôles anti-terroristes ont complètement transformé ce secteur d'activité.

La région a écopé avec la disparition de petits transporteurs, l'abandon de certaines liaisons, l'absence d'une véritable concurrence et ses impacts sur la hausse des prix. De même, il faut s'inquiéter de la décision de NavCanada concernant la fermeture de la station d'information de vol de l'aéroport de Roberval qui a cessé ses opérations dernièrement. Dorénavant, les pilotes qui atterriront à Roberval recevront leurs informations de vol à partir de Rouyn-Noranda.

Somme toute, le transport aérien dans la région est peu reluisant mais il existe un espoir d'amélioration dans la démarche de consultation instaurée entre le gouvernement

du Québec et les régions depuis l'automne 2005. Cet exercice de consultation a donné lieu, à la fin novembre 2005, à un forum national sur l'amélioration du transport aérien dans les régions, de même qu'à la création d'un comité de concertation sur le transport aérien régional en janvier 2006.

À la fin de 2006, la Conférence régionale des élus a bénéficié du nouveau Programme d'aide en transport aérien pour commander une étude de marché afin d'élaborer et de définir les prémisses d'un plan régional de développement stratégique concerté en transport aérien. Les résultats de cette étude devraient être connus au printemps 2007.

Le transport collectif

Actuellement, dans la région, encore six municipalités ne sont pas desservies par le service du transport adapté. Au cours des prochaines années, le grand défi en transport collectif sera de promouvoir l'amélioration de son service et ce, à la grandeur de la région.

Le transport maritime

Quant au transport maritime, celui-ci vogue en eau calme bien que l'on ait observé une diminution des tonnages d'expédition consécutive au ralentissement de l'activité économique en général et particulièrement dans le secteur des pâtes et papiers et du bois d'œuvre. Quelques projets ambitieux pointent à l'horizon avec le développement projeté d'un terminal méthanier à Grande Anse, d'une zone d'entreposage des hydrocarbures et l'accueil de bateaux de croisière.

3.2.14 COMMISSION SECTORIELLE SUR LES TRANSPORTS (suite)

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	
ENJEUX	LES ACTIONS PROJÉTÉES
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l'emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l'économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'une stratégie de développement économique.</p>	<p>Assurer aux usagers des infrastructures de transport sécuritaires, en bon état et fonctionnelles.</p>
<p>Social :</p> <p>Encourager l'implication citoyenne dans la vie démocratique par l'épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d'un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d'équité, d'entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Maintenir, améliorer et développer les services en transport collectif pour l'ensemble de la population.</p>

3.2.15 COMMISSION SECTORIELLE SUR LA CULTURE

Le profil du secteur

Entre 2000 et 2007, le développement culturel régional s'est poursuivi avec la signature de plusieurs ententes spécifiques touchant différents sous-secteurs culturels et artistiques. On a donc assisté à la mise en place de partenariats structurants, à la consolidation d'organismes, au soutien accru des créateurs et à l'émergence de nouvelles activités sur l'ensemble du territoire régional.

Toutes ces réalisations démontrent le dynamisme déployé par le milieu pour parvenir à renforcer la place de la culture en région. Malgré cela, il n'en demeure pas moins que le milieu devra faire face à plusieurs enjeux au cours des prochaines années, dont le principal sera de positionner la culture comme maillon essentiel et structurant du développement économique régional.

La culture est en effet au cœur d'une foule d'activités économiques et sociales (loisir, tourisme, éducation, média, publicité, identité collective, histoire, économie du savoir, immigration, emploi, etc.) et on se doit de lui reconnaître une place prépondérante dans le développement économique.

Seulement au Québec, les arts et la culture représentent 3,8 milliards de dollars, 82 370 emplois, 2,3 milliards de dollars en revenus de travail et 920,5 millions de dollars de revenus pour les gouvernements.

Malgré ces constats et le rôle essentiel accordé à la culture par l'État québécois, le financement des arts et de la culture ne se reflète toujours pas dans les budgets gouvernementaux et auprès des organismes d'État. Les

augmentations gouvernementales consenties ces dernières années au milieu culturel ont eu pour effet principal de consolider les institutions, de concentrer les budgets dans les grandes régions et de supporter les coûts du système.

Conséquence pour les régions : elles sont en perte de financement, comme le révèlent les statistiques relatives aux investissements publics québécois en culture par habitant : en 2001 seulement, il y avait un écart de 44\$ entre notre région et la moyenne québécoise, ce qui représente une perte de plus de 12 millions de dollars pour le milieu culturel régional, en tenant compte de notre bassin de population (2001 = 283 719 h.)

Autre constatation surprenante tirée des statistiques sur les effectifs culturels au Québec : les ressources humaines en culture au Saguenay–Lac-Saint-Jean, entre 1991 et 2001, n'ont connu aucune croissance significative comparativement à une hausse de plus de 23% pour l'ensemble de la province.

A l'automne 2006, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec le Conseil régional de la culture, déposait auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean le Diagnostic culturel régional réalisé au printemps 2006 avec les partenaires et le milieu culturel.

Les États généraux de la culture au Saguenay–Lac-Saint-Jean de mars 2007 venaient par la suite préciser les attentes du milieu culturel, sur la base de l'enjeu et des cinq priorités dégagées dans le cadre du diagnostic de 2006.

Voici les principaux éléments à retenir :

1. Accorder à la région le statut de Zone désignée sur le plan culturel et mettre en place une table régionale en culture pour assurer le positionnement de la culture sur l'échiquier social et économique régional et la réalisation des priorités du Diagnostic culturel régional;
2. Valoriser l'héritage culturel et préserver les patrimoines comme des biens appartenant à la collectivité, comme des facteurs de développement durable et contribuant à un milieu de vie enrichissant;
3. Reconnaître, soutenir, consolider et développer les ressources humaines en art et en culture;
4. Développer les clientèles et les publics en améliorant l'accessibilité aux arts et à la culture;
5. Développer, maintenir, moderniser et mettre à niveau les équipements culturels en s'assurant que les frais récurrents supplémentaires d'entretien et de fonctionnement soient pris en compte;
6. Accroître le partenariat à l'intérieur du milieu culturel et avec les milieux suivants : communications, tourisme, affaires, éducation et communautaire.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ENJEUX	LES ACTIONS PROJETÉES
<p>Territoire :</p> <p>Développer des milieux de vie dynamiques dans une perspective de développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une politique d’occupation du territoire.</p>	<p>Mettre en place une table régionale en culture pour assurer le positionnement de la culture sur l’échiquier social et économique régional. Développer, maintenir, moderniser et mettre à niveau les équipements culturels.</p>
<p>Économie :</p> <p>Accroître la richesse et l’emploi par la consolidation, la reconversion et la diversification de l’économie régionale dans le respect du développement durable en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’une stratégie de développement économique.</p>	<p>Reconnaître, soutenir, consolider et développer les ressources humaines en art et en culture. Développer les clientèles et les publics en améliorant l’accessibilité aux arts et à la culture.</p>
<p>Social :</p> <p>Encourager l’implication citoyenne dans la vie démocratique par l’épanouissement social et économique des personnes en dotant le Saguenay–Lac-Saint-Jean d’un projet de société mobilisateur basé sur les valeurs de démocratie participative, d’équité, d’entraide, de solidarité et de partage.</p>	<p>Accroître le partenariat à l’intérieur du milieu culturel et avec les milieux suivants : communications, tourisme, affaires, éducation et communautaire.</p>

CONCLUSION



.....CONCLUSION

Nous venons de traduire dans ces pages le projet régional de lutte à la décroissance démographique. Sa réalisation exigera la mise en commun des connaissances, des ressources et des énergies d'un grand nombre de partenaires issus de divers horizons. Ce plan quinquennal de développement reflète ainsi la synthèse des travaux réalisés par nos commissions sectorielles au cours de la dernière année et la teneur de leurs engagements respectifs. Suivra, à l'automne prochain, la confection du plan de mise en œuvre alors que chacune de nos commissions devra élaborer et réunir les conditions requises à la réalisation de ses actions.

C'est à cette étape, sans doute la plus importante du processus, que ce plan prendra sa réelle dimension et que nous pourrons mesurer l'ampleur du défi posé à la société régionale. Si la mobilisation des forces vives du milieu demeure l'ingrédient indispensable à sa réussite, force est de reconnaître que cette mobilisation ne sera possible et envisageable que dans la mesure où nous parviendrons collectivement à dégager les outils et les ressources requises. Voilà sans doute la tâche ardue qui attend, au premier chef, la Conférence régionale des élus, ses partenaires et les compétences gouvernementales.

Au-delà de ce défi majeur et mobilisant, nous ne pouvons faire abstraction des efforts que conditionnent nos objectifs et nos projets de développement, notamment ceux liés à nos créneaux de développement (ACCORD) et aux diverses planifications stratégiques sectorielles et leurs plans de mise en œuvre. Cela sans oublier nos engagements en regard de la condition féminine, de la mise à contribution de nos jeunes et de nos aînés et du développement social dans son ensemble.

Nous tenons à remercier tous les partenaires pour leur contribution généreuse à l'élaboration de ce plan quinquennal. Nous demeurons persuadés qu'ils seront à nouveau au rendez-vous dans les étapes subséquentes.



LISTE DES ENTENTES SPÉCIFIQUES PROJÉTÉES

- Entente spécifique de régionalisation « Les eaux souterraines au Saguenay–Lac-Saint-Jean »;
- Entente spécifique de régionalisation « Les ressources minérales au Saguenay–Lac-Saint-Jean »;
- Entente spécifique de régionalisation « Le développement social au Saguenay–Lac-Saint-Jean »;
- Entente spécifique de régionalisation « L’agroalimentaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean »;
- Entente spécifique de régionalisation « Le développement de saines habitudes de vie au Saguenay–Lac-Saint-Jean »;
- Entente spécifique de régionalisation « L’innovation au Saguenay–Lac-Saint-Jean »;
- Entente spécifique de régionalisation « La condition féminine au Saguenay–Lac-Saint-Jean »;
- Entente spécifique de régionalisation « Les aînés au Saguenay–Lac-Saint-Jean ».



CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
2155, rue de la Peltrie, Jonquière, Québec G8A 2A1

Tél.: 418 547-2102 ■ Téléc.: 418 547-2565 ■ lacreslsj@lacre.ca

SOLIDARITÉ CONCERTATION LEADERSHIP DÉVELOPPEMENT AUTONOMIE

